

Quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime  
et le traitement des délinquants  
(Kyoto, Japon, 17-26 août 1970)

**L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE EN VUE D'ARRÊTER UNE POLITIQUE  
DE DÉFENSE SOCIALE**

*Document de travail préparé par le Secrétariat*



NATIONS UNIES  
New York, 1970

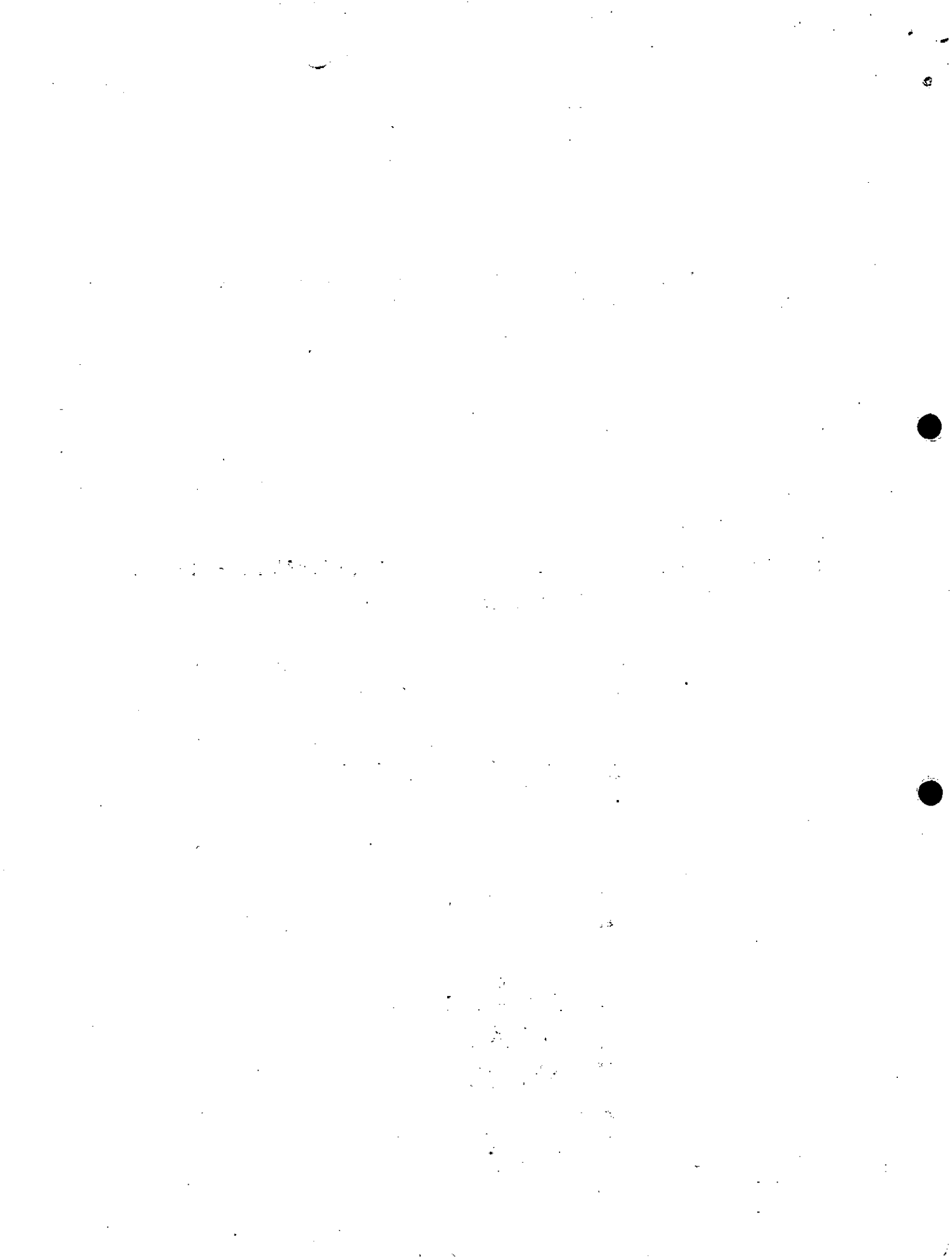


TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION .....	1 - 11	1
A. Recherche théorique et appliquée .....	4 - 6	2
B. Nécessité de la recherche aux fins de la mise au point d'une politique de défense sociale ...	7 - 11	4
 <u>Chapitres</u>		
I. QUELQUES LIMITES DE LA RECHERCHE EN MATIERE DE DEFENSE SOCIALE .....	12 - 20	5
II. LES DONNEES DE BASE ET LEUR RASSEMBLEMENT .....	21 - 43	9
A. Statistiques sur la criminalité .....	24 - 39	10
1. Problèmes relatifs au rassemblement des données .....	28	11
2. Caractère secret des dossiers .....	29	12
3. Centralisation ou décentralisation ....	30 - 32	13
4. Amélioration des méthodes statistiques	33 - 39	14
B. Projections et prévisions .....	40 - 43	17
III. LA FORMULATION DES POLITIQUES ET LES TYPES DE RECHERCHE POSSIBLES .....	44 - 75	19
A. Quelques exemples de politiques et de recherches .....	45 - 68	19
1. Définition du crime et de la délinquance .....	46 - 48	19
2. La planification touchant les conditions sociales en général .....	49 - 59	20
3. Le crime organisé et les problèmes connexes .....	60 - 61	23
4. L'efficacité des mesures de prévention et de contrôle .....	62 - 66	23
5. Le mécanisme de la justice .....	67 - 68	25
B. La recherche orientée vers des amélio- rations ou des transformations du système existant .....	69 - 71	25
C. Comment concevoir et entreprendre la recherche .....	72 - 75	27

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
IV. LES RAPPORTS ENTRE LES POLITIQUES ET LA RECHERCHE' .....	76 - 91	29
A. L'utilité de divers types de recherche à différents niveaux de la formulation des politiques .....	81 - 86	30
B. L'intérêt manifesté pour la recherche .....	87 - 91	31
V. ORGANISATION DE LA RECHERCHE .....	92 - 149	33
A. La période de démarrage .....	98 - 107	34
B. Politiques de développement et organisation de la recherche .....	108 - 112	37
C. Perfectionnement du mécanisme .....	113 - 130	39
D. Dispositions .....	131 - 139	45
E. Organisation internationale .....	140 - 149	47

## INTRODUCTION

1. Dans le présent document, on se propose d'étudier les moyens d'organiser la recherche de manière qu'elle apporte aux différents pays l'aide la plus efficace possible aux fins de la formulation et de la mise en oeuvre de leur politique de défense sociale. Etant donné le caractère pratique de cet objectif, il a fallu ici laisser de côté un certain nombre de questions dont se préoccupe généralement le chercheur, qui peut se permettre une pause pour réfléchir et approfondir son sujet, mais auxquelles ne peut être consacré le temps limité de ceux qui doivent agir pour la simple raison que c'est à eux qu'incombe le soin de prendre les décisions de principe et qu'ils sont parfois soumis à des pressions pour qu'ils le fassent sans retard.

2. D'aucuns ont dit, notamment, que du fait que l'étude de la répartition des ressources pouvant être affectées à la recherche vient seulement d'être abordée, les questions fondamentales touchant les méthodes à utiliser ou à éviter, à l'occasion de l'organisation de la recherche à quelque fin que ce soit, ou bien n'ont pas encore été posées, ou bien ne l'ont pas encore été sous une forme qui permette que l'on y réponde d'une manière quelque peu définitive. C'est peut-être vrai, et il est certes grand temps de commencer à rechercher et à formuler les réponses à ces questions. Mais dans l'intervalle, étant donné que des crédits sont alloués pour la recherche, que celle-ci est effectuée et que la politique est élaborée, il faut s'atteler à la tâche intérimaire qui consiste à rapprocher la recherche de l'élaboration de la politique, et tel est l'objet du présent document. Il est nécessaire, en l'occurrence, d'adopter une attitude pragmatique et de partir de toutes prémisses qui paraîtraient raisonnables pour parvenir à améliorer la situation actuelle.

3. Dans le présent document, on n'a donc pas cherché à fournir des éléments aux fins d'un examen des divers types de recherche qui devraient être entrepris ou considérés prioritaires; on n'a pas non plus tenté d'analyser de façon détaillée les méthodes de recherche. Toutefois, afin de souligner et de concrétiser les questions qui se posent lorsque l'on étudie les diverses formes que peut revêtir l'"organisation de la recherche", il a fallu évoquer tant les méthodes que les types de recherche. En effet, les unes comme les autres ou bien découlent de la politique qui doit être mise au point, ou bien ont des répercussions sur celles-ci, de sorte qu'on ne peut les écarter trop sommairement, même lorsque, comme c'est le cas ici, on étudie plus la forme et le mécanisme que le contenu proprement dit de la recherche.

## A. Recherche théorique et appliquée<sup>1/</sup>

4. La recherche pourrait être définie comme la poursuite de la vérité par l'application de méthodes scientifiques visant à réduire les préconceptions 2/. Elle consiste essentiellement à poser des questions judicieuses et à essayer de leur trouver une réponse. On peut donc soutenir qu'il n'y a pas nécessairement de rapport entre la recherche et la politique des pouvoirs publics, voire même qu'unir l'une à l'autre par des liens trop étroits compromettrait le caractère ouvert et libre de la recherche. De nombreuses raisons sont invoquées pour que l'on assure l'autonomie du chercheur, qu'on le mette à l'abri des contraintes qu'implique le choix de la politique et qu'on le laisse libre de se pencher sur les questions à long terme, que leur étude soit ou non "utile". Si l'on considère également que c'est l'inspiration ou même le hasard qui est à l'origine de certains des résultats les plus spectaculaires qui aient été obtenus - alors que la recherche était entreprise à d'autres fins - la nécessité de ne pas imposer de limites à la recherche apparaît encore plus clairement. Bien que, dans le domaine de la défense sociale, la recherche tende à servir des fins pratiques, il ne faudrait pas voir dans les efforts qui sont faits pour faciliter la tâche des pouvoirs publics et rendre leur action plus efficace et plus rationnelle grâce à la recherche organisée une tentative de limiter la recherche à des questions purement pratiques.

5. La distinction entre recherche pure et recherche appliquée ou orientée vers l'action correspond donc surtout à une orientation donnée et peut-être même à une phase donnée du processus de recherche. La recherche orientée vers l'action vise à assurer l'application pratique de connaissances nouvellement acquises en offrant des solutions à des problèmes concrets, mais sa valeur peut pâtir des limites de la perspective dans laquelle elle se place 3/. On a dit que rien n'a

---

1/ Les quelques paragraphes qui figurent sous cette rubrique n'ont pas pour but de résumer la vaste documentation qui a été consacrée aux fins de la recherche, à son rôle dans la société ou à son utilité pratique. En outre, la terminologie employée ici n'est pas nécessairement meilleure que, par exemple, les expressions "recherche fondamentale" et "recherche orientée vers la solution de problèmes" qui sont souvent utilisées pour décrire deux types de recherches opposés. En un certain sens, toute recherche, pure, fondamentale ou autre peut légitimement être qualifiée de recherche "appliquée" ou "orientée vers la solution de problèmes". Les termes utilisés varient la plupart du temps selon le point que l'on veut souligner ou la thèse que l'on entend soutenir (voir plus loin la note 3).

2/ Voir C. Sellitz, M. Jahoda, M. Deutsch, S. W. Cook : Research Methods in Social Relations (London, Methuen Co., Ltd. 1962), p. 2.

3/ Pour une analyse de ce point, voir par exemple Leslie Wilkins, Social Deviance : Social Policy, Action and Research (London, Tavistock Publications, 1965), p. 13.

autant de valeur pratique d'une bonne théorie <sup>4/</sup>. Quels que soient les mérites de cette distinction entre les différents types de recherche, on examinera principalement, dans le présent document, les activités qui se prêtent le mieux à une application pratique. On se bornera à répéter qu'il ne sert absolument à rien d'opérer une distinction entre la recherche pure et la recherche appliquée s'il faut en déduire que l'une exclut l'autre ou que seule la recherche appliquée est utile en pratique. En fait, il existe toute une gamme de types différents de recherche dont certains semblent être plus capables que d'autres de faciliter la mise au point de la politique.

6. Pour toutes les formes de recherche, il faut un processus qui permette d'en interpréter les résultats pour les profanes et de faire clairement ressortir leur intérêt aux fins de l'élaboration de la politique. Trop souvent, il arrive que l'utilité d'une recherche non axée sur la formulation d'une politique et ésotérique quant à sa terminologie ne soit découverte que très tardivement. Il serait donc nécessaire, semble-t-il, d'effectuer une recherche sur la recherche : il s'agirait notamment de déterminer les moyens les plus efficaces pour traduire les résultats de la recherche dans la politique et l'action <sup>5/</sup>. Inversement, si la politique et l'action s'accompagnent d'une mise au point compétente des méthodes à suivre pour le rassemblement des données, l'adoption des décisions et l'application de celles-ci (ainsi que d'une évaluation adéquate des programmes), elles peuvent elles-mêmes devenir une forme de recherche utile tant pour les domaines qui appellent des travaux de recherche "pure" que pour ceux qui exigent une recherche "appliquée".

---

<sup>4/</sup> Du moins en ce qui concerne la formulation d'hypothèses. Voir le "Rapport de la réunion interrégionale sur la recherche criminologique, tenue au Danemark, en Norvège et en Suède, du 12 juillet au 7 août 1965" (ST/TAO/SER.C/87), p. 9. Thorsten Sellin établit une distinction entre le travail du scientifique qui vise "à la découverte de constantes dans les rapports existant entre certains faits précis" et "celui du technicien qui tend à adapter les connaissances aux besoins sociaux du moment". Cette distinction est quelque peu différente de celle qui est faite entre la recherche pure et la recherche appliquée; il est néanmoins intéressant de signaler à ce propos que selon Hermann Mannheim "il est à la fois difficile et injuste d'établir une distinction entre les aspects scientifiques et techniques de la criminologie". Voir la déclaration faite par sir Leon Radzinowicz devant le deuxième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants : "Nous ne devons pas nous laisser intimider par ceux qui opposent, avec une certaine hauteur, la recherche dite pure à la recherche appliquée. Cette dernière, lorsqu'elle est bien menée, peut aboutir à un perfectionnement des méthodes". Cette remarque donne à penser que toute recherche criminologique peut être considérée comme une recherche "appliquée", si on la compare à la recherche "pure" dans d'autres domaines.

<sup>5/</sup> La recherche consacrée à la recherche a, bien entendu, d'autres aspects. Voir plus loin l'évaluation du travail de recherche.

B. Nécessité de la recherche aux fins de la mise au point  
d'une politique de défense sociale

7. Si des éléments comme les considérations non scientifiques, les convictions irrationnelles et les intérêts particuliers peuvent manifestement intervenir légitimement dans tout processus de formulation de la politique, un élément tel que la recherche en matière de défense sociale ne trouvera souvent aucune place, alors même que son utilité serait incontestable. L'adoption de décisions ayant des répercussions sur la prévention du crime et le traitement des délinquants a trop souvent été une opération procédant, certes, de bonnes intentions, mais relativement fortuite ou pragmatique, visant à fournir sur le champ des moyens de prévenir ou de pallier les problèmes qui, parfois, avaient pris d'alarmantes proportions. Il est rare que l'on ait procédé à une planification plus minutieuse et plus détaillée visant à prévoir la délinquance et à la prévenir.

8. Bien entendu, dans ce secteur comme, d'ailleurs, toutes les fois qu'il s'agit d'étudier un comportement humain ou les conditions existant dans une société, les connaissances acquises sont encore loin d'être parfaites en dépit du nombre élevé d'études et de projets de recherche qui ont été entrepris. Les techniques de recherche qui ont jusqu'ici été mises au point ne permettent pas encore de répondre à nombre de questions. Il peut donc se faire que les chercheurs particulièrement scrupuleux aient tendance à attendre qu'il soit possible de répondre à ces questions avant de donner les avis nécessaires. Or, un processus viable de formulation de la politique et une planification efficaces ne peuvent manifestement pas attendre que connaissances et méthodes aient atteint un degré absolu de perfection. Les problèmes que connaît une société exigent des décisions immédiates, à tel point que le refus même de prendre une décision constitue en fait une décision dans la mesure où il entraîne certaines conséquences.

9. La recherche est donc toujours nécessaire, mais il n'est pas toujours indispensable de repartir à zéro. On dispose déjà de beaucoup de renseignements qui ne sont pas utilisés ou le sont mal. Nombre d'entre eux peuvent certes n'avoir qu'une valeur négative, mais leur utilité est cependant indéniable car s'ils n'indiquent pas ce qui doit être fait, ils peuvent pour le moins montrer ce qu'il convient de ne pas faire.

10. Le facteur temps joue un rôle important dans le processus de formulation de la politique. Une possibilité inutilisée aujourd'hui peut ne plus s'offrir demain. Une erreur faite aujourd'hui peut ne plus être corrigible demain. Ceux qui sont chargés d'arrêter la politique ne peuvent généralement pas attendre les résultats d'une recherche à long terme et les décisions devront souvent n'avoir pour fondement qu'un jugement raisonnablement bien informé. Un tel processus peut toutefois devenir beaucoup plus systématique et, partant, plus efficace qu'il n'est aujourd'hui.

11. Le choix de la politique peut à juste titre être considéré comme un art plutôt que comme une science. On ne doit donc pas attendre de la recherche qu'elle imprime à toutes les opérations de formulation de la politique une précision quasi scientifique et qu'elle les fonde sur des prédictions vérifiées; elle peut simplement servir à introduire des éléments d'information dans l'ensemble complexe des influences politiques, économiques, sociales et administratives qui sont à l'origine des décisions adoptées. Mais dans la mesure où elle fait la lumière sur les problèmes en jeu et assure la compilation des données, la recherche offre les moyens de lutter contre les préconceptions et de consolider les bases des décisions à prendre.



## I. QUELQUES LIMITES DE LA RECHERCHE EN MATIERE DE DEFENSE SOCIALE

12. La recherche en matière de défense sociale a, de par sa nature même et du fait de la variété des techniques dont elle nécessite l'emploi, certaines incidences et limites. En premier lieu, elle s'applique à une gamme étendue de phénomènes sociaux et à des types très divers de comportement humain et touche donc de vastes secteurs dont l'étude relève ordinairement d'autres sciences sociales et sciences du comportement. Aussi soulève-t-elle un problème de coordination. Des techniques de recherche mises au point pour d'autres sciences doivent être employées, tantôt seules, tantôt regroupées selon les besoins. La nécessité de recourir à un ensemble complet et intégré de techniques relevant de plusieurs disciplines engendre divers problèmes et impose des limites à la recherche criminologique 6/. Il convient de noter, toutefois, que ce problème n'est pas propre à la recherche en matière de défense sociale ou même à la recherche dans le domaine social en général. Dans presque tous les secteurs d'étude, en effet, on peut noter une tendance très nette à l'emploi coordonné de techniques relevant de disciplines variées et, il est en conséquence, toujours difficile d'ordonner et d'intégrer les divers intérêts en jeu 7/.

13. En second lieu, l'objet même de la recherche en matière de défense sociale comporte ses propres limites. En fait, on ne peut pas ici parler d'objet puisque l'étude ne porte pas sur des ordinateurs ou des composés chimiques inanimés, mais sur des êtres humains. La manipulation expérimentale doit tenir compte des droits de l'homme et des effets qu'elle peut avoir sur l'individu. Et les complications sont évidentes dans le cas de tout projet de recherche fondé sur un choix effectué au hasard et sur des groupes témoins.

14. De toute façon, même s'il était possible d'effectuer une enquête sur des personnes sans tenir compte de leurs droits ou intérêts légitimes, d'autres éléments viendraient mitiger le caractère objectif de la recherche : ainsi, la mesure dans laquelle le délinquant, dûment informé, consent à se prêter à certaines enquêtes influence, dans une certaine mesure, ses réactions, qui dépendent alors du sentiment de contrainte qu'il peut éprouver ou, éventuellement, du traitement préférentiel qu'il peut espérer obtenir en coopérant à la recherche.

---

6/ Et offre en même temps, bien entendu, des possibilités, une telle méthode pouvant être extrêmement fructueuse.

7/ L'intérêt personnel, les rivalités interdisciplinaires, les complications hiérarchiques et les difficultés que présentent une administration et une direction efficaces des activités constituent quelques-uns des problèmes auxquels se heurtent les efforts tendant à promouvoir l'institution d'équipes multidisciplinaires fructueuses. Néanmoins, lorsqu'il a été possible de définir clairement les objectifs recherchés, des résultats remarquables ont pu être obtenus, notamment par les équipes de scientifiques constituées pendant la guerre ainsi que dans le cadre des programmes spatiaux. Ce genre de coopération est loin d'être réalisé dans le domaine de la défense sociale, mais la voie à suivre ne fait aucun doute.

15. Bien plus, il convient de ne pas oublier que les sciences sociales, en raison de leur nature même, ne peuvent fournir que des réponses partielles limitées à l'expression de probabilités et uniquement applicables dans les circonstances très précises et souvent artificielles dans lesquelles les données ont été obtenues. La raison d'être de la défense sociale serait manifestement ébranlée si, sur la base de probabilités objectivement établies, les garanties juridiques fondamentales qui protègent les personnes contre toute immixtion indue dans leur vie privée étaient abandonnées 8/. Il convient de ne pas considérer les garanties juridiques et scientifiques comme mutuellement exclusives mais, au contraire, de reconnaître qu'elles doivent constituer un tout cohérent dont chaque partie complète la contribution de l'autre à la réalisation d'un objectif commun. Il est probable toutefois qu'en raison de leurs caractéristiques mêmes, chacune de ces deux catégories tend à limiter la portée de l'autre.

16. Le troisième problème qui se pose est celui des objectifs. On a déjà indiqué qu'il n'existe pas, en criminologie, de doctrine solide sur la base de laquelle des hypothèses pourraient être formulées aux fins de la recherche expérimentale 9/. Cela tient à la nature complexe de la question et au caractère encore incertain des objectifs que la société cherche à atteindre lorsqu'elle s'occupe de la prévention du crime et du traitement des délinquants. Aussi serait-il peut-être plus approprié d'orienter vers la recherche la politique gouvernementale en matière de défense sociale que d'organiser la recherche en vue de la mise au point de cette politique. Quoiqu'on ne puisse ici que signaler le problème, il est manifeste que tout pays prêt à définir avec précision les objectifs que doit lui permettre d'atteindre son attitude à l'égard du crime (par exemple, l'élimination ou, du moins, une forte réduction des hésitations actuelles entre les théories de la prévention, de la réhabilitation, du châtement ou d'autres théories fondamentales en la matière) serait fort bien placé pour mettre au point sa politique en matière de défense sociale et organiser en même temps la recherche dans ce domaine.

17. Bien que l'on ait procédé, spécialement dans les pays développés, à des recherches considérables sur divers aspects de la défense sociale, le nombre des études véritablement concluantes n'a pas été aussi élevé. Il arrive parfois que l'on accepte, lors des examens, des thèses de doctorat dont la conception ne répond pas aux besoins de la société, qui sont d'approfondir les connaissances ayant une valeur pratique. Le conflit entre intérêt personnel et intérêt national n'est pas un problème propre à la recherche en matière de défense sociale, mais

---

8/ Cette observation a été faite dans divers milieux, notamment au sein des commissions de réforme et des groupes de travail récemment créés aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada. Voir, par exemple, le Report of the Canadian Committee on Corrections (Ottawa, Queens Printer, 1969), p. 426.

9/ Voir le "Rapport de la réunion interrégionale des Nations Unies sur la recherche criminologique, tenue au Danemark, en Norvège et en Suède, du 12 juillet au 7 août 1965" (ST/TAO/SER.C/87), p. 9.

il s'y pose avec une acuité suffisante pour que des critiques aient été dirigées lors de la réunion régionale africaine contre la recherche faite dans une "tour d'ivoire" 10/. Dans un autre ordre d'idées, la réunion régionale d'Amérique latine a fait observer que la lenteur des progrès réalisés dans le domaine de la défense sociale était imputable au fait que la criminologie souffrait d'une "orientation biológico-anthropologique qui ne tenait pas suffisamment compte de l'ensemble des données réunies par la sociologie et la socio-psychologie modernes" 11/. Dans d'autres domaines, il se peut que trop de temps ait été consacré par le personnel de recherche compétent à l'étude du modèle clinique. Le quatrième problème est donc un problème d'orientation - individuelle, clinique, bio-anthropologique, etc. Souvent, c'est parce que la recherche consacrée à la défense sociale ignore l'état actuel des besoins de la société qu'elle contribue si peu à l'élaboration de la politique en la matière 12/.

18. Toute tentative visant à lier la recherche à la formulation de la politique a, dans une certaine mesure, un effet restrictif. D'un côté, il se peut que les responsables des programmes en vigueur adoptent à l'égard de ces derniers une attitude si défensive qu'il sera difficile de mener à bien le processus d'évaluation ou même simplement de description nécessaire aux fins de la recherche. D'un autre côté, ceux qui sont chargés d'arrêter la politique ont parfois tendance à ne s'intéresser à la recherche que si elle peut justifier ou favoriser une politique déjà déterminée ou souhaitée. L'endos des scientifiques est alors très prisé.

---

10/ Voir le rapport de la réunion régionale africaine (A/CONF.43/RM.1), p. 14. Il s'agissait de l'une des réunions d'experts convoquées, en 1969, par l'Organisation des Nations Unies en Afrique, en Asie et dans la région de l'Amérique latine et des Antilles pour préparer le quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Les rapports établis à l'issue de ces réunions ont été publiés comme documents des Nations Unies sous les cotes suivantes : A/CONF.43/RM.1 pour la région africaine (Addis-Abéba); A/CONF.43/RM.2 pour l'Asie (Bangkok); A/CONF.43/RM.3 pour l'Amérique latine et les Antilles (Buenos-Aires). Une réunion régionale pour les Etats arabes a également été convoquée au Koweït, en avril 1970, par l'ONU, en collaboration avec la Ligue des Etats arabes. Le rapport établi à l'issue de cette réunion n'était pas encore paru à la date de la publication du présent document de travail.

11/ Voir le rapport de la réunion régionale d'Amérique latine (A/CONF.43/RM.3), p. 11.

12/ Bien entendu, la recherche devra parfois porter sur des besoins autres qu'immédiats; l'objet de la présente étude, toutefois, est de déterminer les composantes d'une politique, qui dépendent manifestement de l'état actuel des besoins auxquels cette politique doit permettre de répondre.

19. On a fait observer que le facteur temps peut influencer sur le rôle respectif des chercheurs et des praticiens lorsque ceux-ci sont étroitement associés. Il peut être tentant, lorsque le choix d'une politique devient impératif, de transformer des chercheurs en experts consultants. Si l'on veut parvenir à mettre au point une politique satisfaisante, ce problème ne peut être résolu que par l'un des deux moyens suivants. On peut soit établir une cloison étanche entre le rôle du praticien et celui du chercheur, soit modifier le modèle ou le plan de recherche, voire même le refondre complètement, pour que s'établissent entre le praticien et le chercheur des rapports fructueux aux fins de l'étude de la difficulté à surmonter.

20. Ce bref examen des problèmes que pose la recherche en matière de défense sociale ne serait pas complet si l'on ne mentionnait pas, enfin, les obstacles tenant au coût de cette recherche et à la nécessité de disposer d'un personnel qualifié pour la mener à bien; en effet, ces deux éléments constituent, dans les pays en voie de développement, les principales limites de la recherche en matière de défense sociale. Bien souvent, de tels obstacles ne peuvent être éliminés que par de nouveaux apports de fonds et la formation d'un personnel plus nombreux. Il convient de noter toutefois que le personnel opérationnel peut parfois être formé à la recherche en même temps qu'il est affecté à l'exécution de projets simples, ou être chargé de rassembler les données de base sans que cela entraîne de nouveaux frais ou, du moins, de frais importants; certaines formes d'action peuvent contribuer à l'accroissement des connaissances, qu'elles entrent ou non dans le cadre des plans traditionnels de recherche; et il ne faut pas oublier que la valeur d'un projet de recherche peut ne pas être proportionnelle à son coût, c'est parmi les projets les plus coûteux que l'on trouve les moins efficaces. L'essentiel est de veiller à ce que la pénurie des moyens disponibles ne devienne pas une excuse trop commode. Quel que soit le pays, rares seront les cas où les fonds affectés à la recherche seront illimités. L'ingéniosité, l'art de tirer parti des occasions qui s'offrent, et l'étude des moyens ou des données encore non utilisés peuvent permettre d'obtenir bien plus de renseignements utiles aux fins de la formulation de la politique que certains projets auxquels sont affectés des fonds extrêmement importants.

## II. LES DONNÉES DE BASE ET LEUR RASSEMBLEMENT

21. Il est manifeste que toute recherche dépend du rassemblement efficace des données nécessaires. Il en va de même d'une planification ou d'un choix efficaces de la politique. Lorsque l'on étudie les moyens d'établir des rapports plus étroits entre la recherche et la formulation de la politique, il importe donc d'examiner les mécanismes grâce auxquels les données pertinentes pourront être rassemblées, traitées et présentées.

22. Le choix d'une politique exige, comme la recherche, des données exactes et complètes ou suffisamment représentatives. Des estimations relatives à la nature et à l'ampleur de la délinquance, aux ressources dont on disposera pour lutter contre elle, au préjudice que causeront à l'économie les tendances de la criminalité et à l'efficacité relative des divers traitements préventifs sont tout autant nécessaires pour la détermination rationnelle de la politique que pour le choix des questions appropriées devant faire l'objet de recherches à l'avenir. Pour toutes ces estimations, il faut puiser les éléments nécessaires dans les comptes de la nation, dans des rapports officiels et des recueils de statistiques ainsi que dans les archives et les fichiers des ministères ou organismes compétents.

23. Les casiers judiciaires et les statistiques sur la criminalité, examinés compte tenu des taux de croissance démographique, du niveau d'alphabétisation de la population, des statistiques sur l'enseignement, des données relatives à la morbidité et des divers autres renseignements touchant l'urbanisation, le logement, l'emploi, la mobilité sociale, etc., permettent non seulement de dégager les indicateurs sociaux nécessaires à l'établissement de prévisions en vue de la prévention du crime mais également, à condition qu'ils soient correctement utilisés, de faire le tableau d'une situation nationale aux fins de comparaisons internationales 13/. Tous les pays emploient, dans une certaine mesure, des statistiques de ce genre. Bien entendu, la qualité de ces statistiques varie selon les compétences et les ressources disponibles aux fins de leur rassemblement et de leur interprétation.

---

13/ L'étude des indicateurs sociaux et de leur utilité aux fins de la planification ne fait que commencer, mais elle dépend, elle aussi, d'un rassemblement efficace des données pertinentes. Les indicateurs sociaux ont été définis comme étant "des données quantitatives qui servent d'indices des conditions qui, dans une société, présentent de l'importance du point de vue social". Voir Raymond A. Bauer, Social Indicators (Cambridge, Mass., MIT Press, 1966), p. 69. On peut appliquer la même conception dans le cas de certains aspects particulièrement névralgiques de la défense sociale. Il convient, en outre, de noter que l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, dont le siège est à Genève, a un programme exclusivement consacré à l'étude des indicateurs sociaux (voir, par exemple, l'étude de l'Institut intitulée "Le développement socio-économique : contenu et mesure", Notes sur la recherche, Nos 1 (p. 1 à 24) et 2 (p. 1 à 19). Pour une analyse de situations nationales, voir Ibid., et le rapport No 1 de l'Institut intitulé "Aspects de la croissance économique et sociale" (Genève, 1965), p. 1 et 2.

Leur valeur varie également selon les méthodes employées 14/. L'étude des moyens qui permettraient d'améliorer l'organisation des travaux nous amène au coeur du sujet qui nous intéresse, du moins en ce qui concerne le problème des données.

#### A. Statistiques sur la criminalité

24. Les statistiques sur la criminalité peuvent comprendre plusieurs sortes de données relatives, par exemple, au taux des arrestations, aux poursuites judiciaires, à la population pénitentiaire et au nombre de délinquants condamnés à des peines autres que l'emprisonnement. Pour ces statistiques, tout dépend de la mesure dans laquelle les délits commis sont signalés aux autorités 15/. Etant donné que les lois et, partant, la définition et la classification des délits varient dans les diverses régions du monde, il est probable que les statistiques sur la criminalité auront un sens différent dans chaque pays ou même dans les différentes parties d'un même pays ou d'un même système de droit.

---

14/ Ainsi, par exemple, les statistiques sur la criminalité dans certains pays développés qui disposent d'importantes ressources et de compétences de niveau élevé ont fait l'objet des critiques les plus vives en raison, souvent, de leur caractère incomplet ou du choix peu judicieux des catégories utilisées; mais il ne faut pas oublier que ces critiques sont également imputables à l'existence dans ces pays d'experts pouvant consacrer leur temps à examiner lesdites statistiques.

15/ Voir, par exemple, Nils Christie, Johs. Andenaes et Sigurd Skirbekk, "Une étude des infractions signalées par leurs auteurs", dans les Etudes scandinaves de criminologie (Oslo, Universitetsforlaget; London, Tavistock Publication), établie pour le Conseil scandinave de recherche criminologique, 1965, p. 86 à 116; W. Buikhuisen, R. W. Jongman et W. Ovong, "Délinquance non enregistrée parmi les étudiants", Nederland Tijdschrift voor Criminologie (Meppel, Pays-Bas), No 11, juin 1969, p. 69 à 89; I. Anttila, "Délinquance non enregistrée en Finlande. I. Délinquance enregistrée et non enregistrée", Kriminologinen Tutkimuslaitos, Helsinki, 1966, p. 5 à 22; R. Jaakkola, "Délinquance non enregistrée en Finlande. II. Origine sociale et délinquance", Ibid., p. 23 à 36; et Sophia Robison, "Hidden delinquency : a challenge to two social work concepts and programmes", exposé présenté à la National Conference on Social Welfare, Atlantic City, N.J., 23-28 mai 1965. Selon les estimations de la President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice des Etats-Unis d'Amérique, l'ampleur réelle de la délinquance est plusieurs fois supérieure à celle que font ressortir les statistiques officielles établies par le FBI. Une étude effectuée en 1969, visant à comparer, dans une vaste zone métropolitaine, les taux officiels et non officiels de délinquance pour trois sous-groupes de population, a permis de conclure que les taux et la répartition de la délinquance entre les trois groupes en question étaient fonction de la visibilité des infractions commises, du parti pris des autorités chargées d'assurer l'application des lois et du comportement des jeunes et que les taux officiels donnaient une image complètement déformée de la réalité. On a constaté que les statistiques officielles étaient extrêmement révélatrices en ce qui concerne les activités des autorités chargées de les établir, mais fort utiles pour déterminer la répartition exacte de la délinquance au sein de la population. Voir W. J. Chambliss et R. H. Nagasawa, "On the validity of official statistics", Journal of Research on Crime and Delinquency (New York, vol. 6, No 1, p. 71 à 77).

25. Outre le fait que certaines infractions ne sont pas signalées, il convient également de noter que l'enregistrement des délits présente certaines lacunes imputables : 1) au fait que certaines infractions sont signalées à des autorités différentes (par exemple, directement au parquet et non à la police); 2) au fait que la police ou le parquet exercent leur pouvoir discrétionnaire de ne pas intenter de poursuites ou de ne pas enregistrer officiellement une plainte; 3) au fait que des dossiers se perdent ou qu'il n'y est pas donné suite avec une efficacité suffisante, fréquemment parce que le personnel employé est insuffisamment qualifié. Certaines données peuvent également être égarées du fait d'une fragmentation excessive des services d'information et d'un manque de coordination au sein des ministères intéressés ou entre eux.

26. Si l'établissement de statistiques soulève des difficultés dans les pays développés, qui disposent de procédures d'enregistrement relativement complètes et systématiques, il pose des problèmes encore plus difficiles dans les pays en voie de développement dont nombre de services n'existent qu'à l'échelle régionale ou locale, dont les méthodes ne sont pas normalisées et où les données pertinentes ne peuvent pas ou ne peuvent être que partiellement obtenues. Il arrive même que les données les plus fondamentales n'y soient pas disponibles 16/. Les problèmes que soulève l'enregistrement efficace des données soulignent parfois la nécessité d'améliorer les mécanismes en cause; trop fréquemment, toutefois, ils sont imputables au manque de personnel qualifié ou à la difficulté de couvrir, avec des ressources limitées, l'ensemble du pays. Il est possible d'améliorer ou d'agencer avec une plus grande efficacité les méthodes de rassemblement des données dans ces régions relativement défavorisées, mais il ne serait pas réaliste d'espérer obtenir des résultats notables sans consacrer de plus grands efforts à l'accroissement des ressources disponibles à cette fin.

27. En dépit de toutes ces difficultés, une connaissance systématique de la nature et de l'importance de la criminalité dans n'importe quelle région du monde ne peut être fondée que sur l'étude des statistiques pertinentes. Aussi celles-ci doivent-elles toujours être placées, en raison de leur importance et de leur caractère particulier, sous la responsabilité du gouvernement; leur établissement, en outre, exige une collaboration étroite entre le service administratif compétent, les tribunaux et la police.

#### 1. Problèmes relatifs au rassemblement des données

28. Dans de nombreux pays, des efforts beaucoup plus grands ont été consacrés au classement et à l'interprétation des statistiques sur la délinquance qu'au jeu et à l'influence des méthodes habituellement employées pour le rassemblement des données. Les experts se sont efforcés de mettre au point les formules ou bulletins nécessaires en essayant de minimiser les risques d'erreur de façon à leur donner une importance statistiquement négligeable. L'expert lui-même, toutefois, ne participe que rarement à la collecte des données, quoiqu'elle ait une importance

---

16/ Il existe des régions où naissances, mariages et décès ne sont pas enregistrés, où les gens ignorent leur âge, où l'isolement et les conditions de vie sont tels que les seuls fonctionnaires capables d'y travailler ne veulent pas y être affectés.

fondamentale. C'est à ce stade que des erreurs de classement peuvent se produire, que le jugement de l'enquêteur peut être pris en défaut ou que les renseignements recueillis par ce dernier peuvent devenir trompeurs. Un pays développé signale qu'il est arrivé que des agents de police verbalisent des délinquants fictifs parce qu'ils étaient tenus de dresser un nombre donné de procès-verbaux. Il arrive parfois que certaines infractions ne soient pas enregistrées en raison d'un volume déjà excessif de documents écrits. Il n'est pas rare, en outre, que des fonctionnaires relativement inexpérimentés n'aient pas le temps d'établir les relevés nécessaires. Il est évident qu'en cas de retard dans la transmission de fiches ou de dossiers, ceux-ci peuvent se perdre en cours de route. Une formation, une supervision et une direction adéquates des fonctionnaires chargés de la collecte des données revêtent une importance fondamentale si l'on désire assurer l'exactitude des conclusions auxquelles celles-ci doivent permettre de parvenir.

## 2. Caractère secret des dossiers

29. Il devient de plus en plus difficile de protéger le caractère secret des dossiers en raison du volume croissant des travaux statistiques et du caractère de plus en plus détaillé des fiches établies sur les personnes qui font l'objet d'une arrestation ou d'autres mesures de caractère pénal 17/. Si l'on ne garde pas secret le casier judiciaire d'un individu ou s'il est divulgué à des personnes qui ne sont pas officiellement autorisées à en prendre connaissance, celle-ci risquera de se trouver exposée aux préjugés ou au chantage et pourra éprouver des difficultés à trouver un emploi ou à obtenir un prêt. Au fur et à mesure qu'augmente le volume des renseignements disponibles et que les progrès de l'électronique permettent de classer plus facilement ces derniers, il devient de plus en plus difficile aux personnes qui ont été condamnées d'échapper à leurs "antécédents". Le caractère secret du casier judiciaire peut donc être considéré comme découlant d'un droit de l'homme ou d'un droit civil 18/. Le refus absolu de divulguer le contenu d'un dossier peut, d'un autre côté, rendre celui-ci complètement inutile. Les dossiers doivent pouvoir être utilisés par les tribunaux, la police, les autorités pénitentiaires et les autres services officiels; ils doivent également pouvoir être employés d'une manière ou d'une autre aux fins de la recherche ou de l'administration générale. Les mesures permettant le mieux d'atteindre ce double objectif devront être arrêtées compte tenu de la structure administrative des pays et des moyens dont ils disposent pour le traitement des données. Il convient de se rappeler, toutefois, que plus étendue sera la diffusion des dossiers, moins efficace sera la protection de leur caractère secret; les méthodes choisies devront donc s'efforcer de maintenir un équilibre entre l'efficacité et la sécurité désirables.

---

17/ Il convient d'observer que l'objet de la discussion a été ici élargi et que les documents dont il est question peuvent être aussi bien un dossier qu'un casier judiciaire, un rapport scolaire ou autre ou un registre hospitalier.

18/ Il est utile de rappeler qu'il est aujourd'hui facile, grâce à la photocopie, d'obtenir plusieurs exemplaires d'un dossier ou d'un casier judiciaire à diverses fins intéressant la recherche. Cette méthode a été recommandée par Wilkins, mais elle pose avec une acuité encore plus grande la question de savoir jusqu'où peut être autorisée la divulgation des renseignements contenus dans ces documents, notamment lorsque lesdits renseignements peuvent permettre l'identification de l'intéressé.



### 3. Centralisation ou décentralisation

30. Tout gouvernement devra rapidement décider s'il convient soit de confier à un seul service administratif la responsabilité de rassembler toutes les statistiques officielles, y compris les statistiques sur la criminalité, soit de confier l'établissement de ces dernières à une autorité indépendante, en raison de leur nature particulière. Même dans ce dernier cas, il faudra encore décider soit de confier cette tâche à l'un des services du Ministère de la justice, de l'intérieur ou de la sécurité soit de répartir les responsabilités entre les diverses autorités fonctionnelles compétentes, c'est-à-dire la police, les autorités pénitentiaires, les travailleurs sociaux ou les tribunaux. De toute manière, c'est à ces dernières qu'il incombera de rassembler les données pertinentes; la question qui se pose est donc de savoir dans quelle mesure elles devront également procéder à la coordination et au classement des statistiques.

31. Une telle décision dépend incontestablement des ressources et du matériel disponibles. Dans les régions relativement pauvres, il peut s'avérer nécessaire de créer un petit groupe de personnes représentant les enquêteurs qui sera chargé de publier chaque année un recueil des statistiques sur la délinquance. Cette tâche pourrait également être confiée à un bureau de statistique déjà existant qui se serait principalement occupé jusqu'alors d'opérations de recensement et de la compilation de données économiques. La solution consistant à recourir à un organisme fortement centralisé doté d'un personnel qualifié est d'autant plus indiquée lorsque du matériel perfectionné, tel que des ordinateurs ou des inter-classeuses, est disponible.

32. Dans les régions développées, il paraîtra bientôt naturel d'employer des ordinateurs à très grande capacité qui permettront d'emmagasiner pendant plusieurs années presque toutes les données statistiques et les résultats de recherche et de disposer de ces renseignements d'une manière rapide et pratique. Cette possibilité soulève un certain nombre de problèmes d'organisation et de questions d'ordre moral. Dans les régions en voie de développement, les ordinateurs sont déjà utilisés pour l'établissement des états de paie dans les grandes entreprises, mais ils ne l'ont jamais été pour l'établissement de statistiques sur la délinquance. Il se peut que la compilation des données disponibles ne justifie pas le coût de l'utilisation de l'ordinateur. Ici, la politique précède la recherche <sup>19/</sup>. Les pays en voie de développement sont dans une situation particulière. Dans certains cas, les politiques de rassemblement systématique des données en sont encore au stade de la formulation; dans la plupart de ces pays, le système de rassemblement des données demeure extrêmement malléable. Les régions développées ont besoin de nouveaux systèmes et de classements simplifiés; pour les pays en voie de développement, ceux-ci non seulement répondent à un besoin, mais pourraient fréquemment stimuler l'élaboration d'une politique efficace de défense sociale et en constituer le fondement.

---

<sup>19/</sup> Ce point a été souligné lors de toutes les réunions régionales organisées en vue du Congrès.

#### 4. Amélioration des méthodes statistiques

33. La portée, l'exactitude et l'uniformité de la statistique criminelle doivent être améliorées. Il est essentiel de modifier les méthodes usuelles de rassemblement des données et leur présentation, non seulement parce que les statistiques officielles constituent la source principale de renseignements dont dispose le gouvernement pour formuler ses politiques et programmes de défense sociale et le fondement même de ces derniers, mais également pour qu'il soit plus fréquemment possible d'effectuer un travail de recherche utile fondé, partiellement ou initialement, sur ce genre de renseignements 20/.

34. Les propositions visant à améliorer la statistique criminelle tendent généralement à faciliter la compilation de données de base, à perfectionner le traitement des données et à coordonner et intégrer de manière plus efficace les méthodes statistiques. Toutefois, on pourrait gagner du temps et épargner des efforts si, même avant de pouvoir analyser et combiner les différents éléments statistiques afin d'en faire des instruments de travail utiles pour la formulation des décisions, l'on étudiait les différents concepts qu'ils représentent. Ordinairement, les systèmes utilisés à l'heure actuelle distinguent entre : 1) l'action ou l'omission délictueuse (définition qui, bien entendu, est posée par la loi); 2) l'auteur (les auteurs) de l'infraction; 3) les décisions enregistrées par la police, les tribunaux, etc.

35. Il a toutefois été démontré que la classification juridique des infractions ne permet pas toujours d'en établir la gravité et qu'elle entraîne, dans certains cas, des chevauchements, des subdivisions inappropriées et une prolifération de rubriques qui n'ont guère d'utilité pour la détermination de l'étendue et de la gravité réelles du problème et partant pour la formulation des décisions. Il a donc été proposé que les infractions signalées à la police soient enregistrées sur des fiches uniformisées, d'une manière suffisamment détaillée pour permettre une classification des infractions en fonction des événements intervenus plutôt que d'une seule description juridique de l'infraction, ce qui permettrait de disposer d'un moyen plus sûr pour évaluer les tendances de la délinquance enregistrée 21/. Il a également été recommandé de mettre au point, sur la base des faits signalés,

---

20/ Il convient de noter également que si l'on n'affecte pas les fonds nécessaires au rassemblement et au traitement des données, ces dernières ne suffiront jamais à justifier les crédits demandés à cette fin.

21/ Proposition faite par Sellin et Wolfgang dans Measuring Delinquency (New York, Wiley and Sons, 1964), adoptée en tant que recommandation par le United Kingdom Departmental Committee on Criminal Statistics (HMSO, 1967), p. 62. Voir également M. E. Wolfgang, "International criminal statistics : a proposal", Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science, vol. 58, No 1 (mars 1967), p. 65-69. En allant plus loin, on pourrait assigner une valeur monétaire aux coefficients de pondération, variables selon la gravité reconnue aux infractions dans les divers systèmes sociaux, et ainsi évaluer le coût estimatif de la criminalité. (Une simple extrapolation directe permettrait de transformer l'échelle de gravité des infractions de Sellin et Wolfgang en un indice du coût social subjectif de la criminalité. Il est ensuite relativement simple de passer de la détermination subjective des coûts à l'emploi de méthodes d'évaluation plus rigoureuses. Leslie Wilkins, "New thinking in criminal statistics", document présenté à la réunion interrégionale des Nations Unies sur la recherche criminologique (Copenhague), 1965 (autocopie), p. 14.)

un indice de la criminalité et de la délinquance pondéré selon un barème type fondé sur la gravité des infractions 22/.

36. Selon d'autres recommandations, 1) les données relatives à la délinquance devraient être enregistrées avant qu'elles ne soient "dénaturées" par le processus judiciaire - de même d'ailleurs que les faits non divulgués devant les tribunaux ou les circonstances connues de l'agent qui a constaté le délit mais jamais portées sur le dossier officiel 23/; 2) les systèmes fondés sur l'étude de cas individuels (comme c'est le cas dans les pays scandinaves) sont plus satisfaisantes dans la mesure où ils éliminent les risques d'erreur dans la compilation des statistiques criminelles 24/; 3) il conviendrait de mettre l'accent moins sur la notion d'infraction que sur celle de victime en procédant à cette fin à une évaluation "des dommages causés ou du préjudice subi" 25/; 4) les infractions non signalées auprès des victimes afin de compléter les statistiques officielles 26/; 5) il faudrait établir des catégories spéciales d'infractions et des distinctions entre les infractions contre la personne et contre les biens 27/; 6) il devrait être tenu compte, dans l'établissement des données relatives à la délinquance, de l'âge,

- 
- 22/ Thorsten Sellin et Marvin Wolfgang, Constructing an Index of Delinquency (Philadelphie, 1963). Cette méthode a été imitée au Canada. Voir A. Normandeau, D. D. Akman et S. Turner, "The measurement of delinquency in Canada", Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science, (Chicago, Ill.), vol. 58, No 3, 1967, p. 330-337; "Replication of a delinquency and crime index in French Canada", Canadian journal of corrections (Ottawa), vol. 8, No 1, 1966, p. 1-19; A. Normandeau, A Manual for Constructing a Crime and Delinquency Index in Canada (Montréal, 1956), p. 20.
- 23/ Jean Susini, "La question d'un index policier de la criminalité française", Revue de science criminelle et de droit pénal comparé (Paris), vol. 20, No 2, 1965, p. 469-478.
- 24/ Thorsten Sellin, Systems of reporting "crimes known to the police" in selected foreign countries, présenté à la President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice des Etats-Unis (Washington, D.C., 1967), p. 60.
- 25/ President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice des Etats-Unis, Studies in crime and law enforcement in major metropolitan areas, étude établie par Albert J. Reiss pour l'Université du Michigan (Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1967); Leslie Wilkins, "New thinking in criminal statistics", Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science, vol. 56, No 3, 1965, p. 277-284.
- 26/ President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice des Etats-Unis. The Challenge of crime in a Free Society (Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1967). Reiss, op. cit.; Philip H. Ennis, "Crime, victims and the police", Trans-action (Fulton, Mo.), vol. 4, No 7, 1967, p. 36-44.
- 27/ J. D. Pittman et W. F. Handy, "Uniform crime statistics : suggested improvements", in Applied Sociology, publié sous la direction de A. Goulder et S. M. Miller (New York, Free Press, 1965), p. 180-188.

du sexe, du niveau de vie, etc. 28/; 7) les statistiques sur la criminalité devraient refléter le fait qu'elles constituent simplement l'expression chiffrée de réactions de la société 29/; 8) des données relatives à la récurrence des délits devraient être incluses dans l'indice de criminalité 30/; 9) l'évaluation de la criminalité devrait être étendue à tous les actes répréhensibles relevant de la compétence des services administratifs 31/; 10) les statistiques sur la criminalité devraient être établies sur des bases analogues à celles des bulletins de recensement afin de permettre la comparaison entre le registre de la population et ceux des services chargés de lutter contre la délinquance 32/.

37. Comme on le verra, ces propositions ne sont pas toujours compatibles, ce qui montre bien, à nouveau, combien il est important que la formulation des politiques précède la recherche en déterminant le type de renseignements qu'il est possible ou désirable de recueillir.

38. On a souligné, à l'occasion d'une des réunions régionales, qu'il était préférable de limiter le volume des données afin d'en améliorer l'exactitude, la pertinence et la présentation analytique 33/. Le problème relatif au choix des données à rassembler est toutefois l'un des plus difficiles à résoudre. Les opérations de rassemblement elles-mêmes sont toujours plus faciles que la sélection des données.

39. Le zèle déployé pour obtenir des renseignements scientifiquement valables conduit fréquemment à sous-estimer l'importance qu'il y a à établir des statistiques pouvant être comprises par des profanes. Il faut toutefois éviter, en voulant

28/ Ibid.

29/ A. D. Biderman, "An overview of victim survey research", étude présentée à la réunion annuelle de l'American Sociological Association, San Francisco, Calif. (Washington, D.C., 1967); Stanton Wheeler, "Criminal Statistics: a reformulation of the problem", Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science (Chicago, Ill.), vol. 58, No 3, 1967, p. 317-324.

30/ S. L. Boggs, "The ecology of crime occurrence in St. Louis: a reconceptualization of crime rates and patterns", University Microfilms (Ann Harbor, Michigan, University of Michigan, 1964).

31/ M. Shulman, "The measurement of crime in the United States", Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science (Chicago), vol. 57, No 4, 1966, p. 483-492.

32/ Projet de comparaison des registres réalisé en Californie du Sud. Pour une étude de quelques propositions récentes, voir également Eugene Doleschal, "Criminal Statistics", Information Review on Crime and Delinquency (New York), vol. 1, No 8, août 1969.

33/ Rapport de la réunion régionale d'Amérique latine (A/CONF.43/RM.3), p. 12.

mieux informer l'opinion publique et faciliter la formulation des politiques qui en sont le reflet, de donner aux chiffres une apparence trompeuse 34/.

## B. Projections et prévisions

40. Pour être véritablement efficace, une politique de défense sociale doit être prévisionnelle. Il faut, pour cela, qu'elle repose sur des perspectives à court et à long terme. L'élaboration d'un schéma mettant en lumière les tendances et les problèmes naissants pourrait donc être fort utile.

41. Les prévisions seront établies à partir d'éléments (déterminés au moyen d'indicateurs sociaux ou par d'autres méthodes) considérés comme particulièrement importants en ce qui concerne la criminalité, par exemple la projection de la pyramide des âges de la population 35/, le taux des migrations des villages vers les villes, les possibilités offertes par le système d'enseignement par rapport aux débouchés professionnels existants, l'effet des divers programmes de développement réalisés et des mesures de défense sociale elles-mêmes, etc.

42. Les études prévisionnelles qui serviront, pendant un certain temps, à guider les planificateurs dans leurs travaux peuvent aussi être fondées sur les divers types d'évolution possibles et les stratégies correspondantes 36/. Des projections de ce genre exigent un rassemblement et un traitement des données aussi méticuleux que ceux dont il est question ci-dessus; elles présentent toutefois l'avantage de ne pas toujours exiger que les données rassemblées soient parfaitement complètes. En outre, il existe des techniques d'échantillonnage et plusieurs autres méthodes,

---

34/ Rapport de la réunion régionale d'Asie (A/CONF.43/RM.2), p. 29. Voir également les "Livres blancs" sur la criminalité parfois publiés à des fins d'information par certains gouvernements, par exemple au Japon ou au Royaume-Uni.

35/ On a réalisé en Pologne une étude fondée sur des projections de la croissance de la population, de la pyramide des âges et du taux de délinquance qui a laissé entrevoir un accroissement anormal du nombre et de la gravité des infractions commises par le groupe âgé de 20 à 24 ans et qui a nécessité l'adoption de mesures préventives concrètes pour les jeunes adultes de cette catégorie et de dispositions appropriées sur les plans matériel et technique et en matière de personnel pour lutter contre ce problème. Voir Antoni Kobus, "Wyz demograficzny a przestepczosć miodziezy" (Croissance démographique et délinquance des jeunes), Przegląd Penitencjarny (Varsovie) vol. 5, No 2 (14) 1967, p. 43-53. Voir également J. Jepsen, "Prévisions relatives au volume et à la structure de la criminalité", rapport présenté à la Quatrième Conférence européenne des directeurs d'instituts de recherche criminologique, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1969, p. 25-212; et P. Törnudd, "Prévisions relatives aux tendances de la criminalité : une enquête préliminaire en Finlande", ibid., p. 213-241.

36/ Des prévisions de ce type ont été recommandées par les réunions régionales; voir, par exemple, le rapport établi à la suite de la réunion d'Amérique latine (A/CONF.43/RM.3), p. 14.

fondées sur des données incomplètes mais représentatives 37/, qui peuvent être employées pour l'établissement de prévisions et donner des résultats quelquefois aussi sûrs que ceux qui sont obtenus à la suite de compilations statistiques plus complètes.

43. Lorsque l'on fait des recherches en vue de la défense sociale, on utilise des tableaux prévisionnels fondés sur une probabilité statistique selon laquelle les délinquants ayant en commun un certain nombre de traits caractéristiques de comportement agiront de la même manière dans des situations analogues. Si l'on part de cette hypothèse, on peut considérer que le taux moyen de délinquance d'un groupe sélectionné peut être prévu et donc probablement réduit si des mesures appropriées sont prises à cet effet 38/. Les conséquences que cela comporte pour la formulation des politiques sont considérables mais ces tableaux ont été critiqués et le raisonnement sur lequel ils sont fondés a été contesté. Quelles qu'en soient les limites, il est incontestable que c'est là un domaine où la recherche peut grandement faciliter la formulation des politiques.

---

37/ Voir, par exemple, Méthodes permettant d'estimer les mesures démographiques fondamentales à partir de données incomplètes. Etude de population No 42 (Publication des Nations Unies, No de vente : F.67.XIII.2).

38/ Voir notamment les travaux de Burgess, Gluecks, Mannheim, Wilkins, Ohlin, Frey, etc.

### III. LA FORMULATION DES POLITIQUES ET LES TYPES DE RECHERCHE POSSIBLES

44. Il convient tout d'abord d'indiquer brièvement ce qu'il faut entendre par politiques en défense sociale. Les politiques de défense sociale ont évidemment pour but, dans tous les pays, de prévenir le crime, ce qui suppose à la fois la lutte contre le crime et la réadaptation des délinquants. C'est dire que le champ d'application de ces politiques est aussi large que la société elle-même. C'est certainement le cas si l'on envisage la prévention du crime dans une optique de développement, car une telle optique sous-entend que l'on associe en quelque sorte les politiques et la recherche en vue d'introduire dans la société des changements prévus à l'avance.

#### A. Quelques exemples de politiques et de recherches

45. Les secteurs dans lesquels les politiques doivent être formulées et mises au point permettent de se faire une idée des recherches nécessaires <sup>39/</sup>. Les cinq exemples qui suivent illustrent cette relation entre les politiques et la recherche.

##### 1. Définition du crime et de la délinquance

46. Une politique de prévention du crime présuppose un accord, tout au moins de principe, quant aux types de comportement qui doivent être considérés comme criminels. L'idée que l'on s'en fait change selon les époques et parfois selon les pays, de sorte que le droit, qui définit formellement le crime, est un élément central tant des politiques que de la recherche en matière de défense sociale. En d'autres termes, il faut constamment revoir le droit pénal en fonction des conceptions changeantes de ce qui constitue une infraction. Il est toujours nécessaire d'étudier les applications, dans divers milieux, des concepts ou catégories fréquemment utilisés en droit, en sociologie, en psychologie et en statistique.

47. Quel que soit le pays dans lequel elles sont employées, des expressions comme "crime" et "délinquance juvénile" recouvrent des comportements extrêmement divers. On dit souvent que le champ d'application de la loi devrait être circonscrit aux types de comportement antisocial qui, par des actes ou de simples

---

<sup>39/</sup> Il n'a pas été possible d'examiner ici en détail la situation inverse, c'est-à-dire l'organisation structurelle de la recherche et ses incidences sur les politiques; par exemple, si les équipes sont interdisciplinaires, plusieurs ministères peuvent faire appel à elles pour des projets intégrés. Même des équipes unidisciplinaires peuvent travailler à des projets qui débordent des intérêts d'un seul ministère ou d'un seul secteur. Le recours à des personnes ayant une formation multidisciplinaire aura également des incidences du point de vue institutionnel et du point de vue de la formulation des politiques.

menaces, portent atteinte à la personne ou aux biens, créent des risques pour la sûreté de la personne ou causent de graves dommages aux biens. On aurait alors recours à des procédures administratives pour limiter et pour prévenir les formes de comportement que l'on qualifie souvent aujourd'hui de crimes sans victimes. Mais une telle décision doit reposer sur un volume considérable de renseignements concernant telle ou telle infraction et ses effets ainsi que sur une analyse détaillée, au stade préliminaire et au stade de l'application, des nouveaux types de mesures législatives et administratives qui sont mis à l'épreuve. C'est précisément de cette recherche de solutions de rechange acceptables aux méthodes établies que les responsables de la formulation des politiques, de la planification et de la réforme sociale ont besoin.

48. La recherche nécessaire à ce type de politiques peut être menée par des organismes relevant ou non du gouvernement. Il serait toutefois souhaitable qu'ils coopèrent entre eux à la mise au point de modèles permettant d'envisager des problèmes anciens sous un angle nouveau. De ce point de vue, une solution qui reposerait entièrement sur des organismes gouvernementaux ne permettrait peut-être pas de faire preuve de suffisamment d'objectivité ou de sens de l'autocritique, alors qu'une méthode qui ferait totalement abstraction des services gouvernementaux pourrait conduire à une facilité excessive et à une prise de conscience insuffisante des complications que suppose l'exercice de responsabilités. Ensemble, ils peuvent s'aider les uns les autres.

## 2. La planification touchant les conditions sociales en général

49. Il s'agit ici des efforts que font les pays développés pour juguler l'inflation, réduire la misère, égaliser les chances et, d'une façon plus générale, améliorer le milieu humain et la qualité de la vie en intervenant sur les taux de croissance économique, les systèmes fiscaux et les termes de l'échange. Il s'agit aussi des immenses efforts de croissance nationale qui caractérisent la planification des pays en voie de développement dans le domaine de la population, des ressources naturelles et de la technique. Le spectre est presque complet, et chacun de ces aspects a des incidences sur la prévention du crime et la lutte contre la criminalité, fait que l'on a eu trop souvent tendance à ignorer jusqu'à présent.

50. Bien entendu, ces activités ne peuvent être examinées ici que dans la mesure où elles ont un rapport avec le crime et la délinquance. Il y a lieu de noter que bien que la criminologie soit issue des autres sciences sociales, on n'a pas toujours cherché à déterminer quel intérêt la recherche menée en économie, en anthropologie sociale, en science politique et dans quelques disciplines connexes pouvait présenter pour la criminologie. Il serait toutefois hasardeux de tenir pour acquis que des études qui n'ont apparemment aucun rapport avec le crime mais traitent un tant soit peu de l'homme et de la société n'ont aucun rapport avec la lutte contre la délinquance. Par exemple, tant le plein emploi que le chômage ont des répercussions considérables sur la criminalité; les études de main-d'oeuvre sont importantes en défense sociale et nécessaires à la formulation des politiques relatives à la future répartition des ressources; la mesure dans laquelle le système d'enseignement est quantitativement et qualitativement satisfaisant, les conditions de travail optimales du point de vue de la productivité, les effets



de l'emploi des femmes sur la famille, les forces qui déterminent les attitudes et la constitution de "sous-cultures", autant d'éléments qui, parmi bien d'autres, constituent des sujets de recherche criminologique du seul fait qu'ils intéressent le comportement et la société 40/.

51. Plus précisément, il faudra faire des études plus détaillées des facteurs sociaux, économiques, biologiques, culturels et autres qui sont le plus directement liés au crime et à la délinquance. Si l'on veut faciliter la prise de décisions et faire en sorte qu'elle ait lieu dans les meilleures conditions possibles, il faut procéder à des échanges réciproques et à une mise en commun des résultats obtenus dans les études portant sur la criminologie proprement dite ou, d'une façon plus générale, sur le comportement ou sur des matières encore plus vastes.

52. Une telle recherche exige des contacts extrêmement étroits avec les autres organismes qui s'occupent de recherche et de planification dans les domaines de l'environnement social et physique, de l'enseignement, de la santé, de l'emploi, des loisirs et de la protection sociale. C'est ici que les pouvoirs publics peuvent utiliser au mieux les techniques de prévision et les recherches d'évaluation. C'est ici aussi que l'on peut orienter vers la recherche les affaires courantes et saisir toutes les occasions d'expérimenter.

53. Si le gouvernement veut mettre en oeuvre au profit de la société une action de portée aussi large, il lui faudra habituellement faire adopter des mesures législatives et faire entreprendre des recherches, à différents niveaux, sur le droit, sur le fonctionnement des pouvoirs publics et sur les effets de sa politique. Il s'agit ici d'étudier non seulement le comportement qui doit être réglementé par le droit mais aussi la structure ou l'efficacité du système juridique lui-même. Tant les responsables de la formulation des politiques que les chercheurs devraient s'efforcer de mieux connaître les effets que les lois nouvelles provoquent sur le comportement, de déterminer quels sont les domaines auxquels la loi a été inutilement élargie ou les lois périmées, ainsi que de mieux comprendre les effets éducatifs de la législation 41/. Ce type de recherches socio-juridiques pourrait contribuer très sensiblement à unir la recherche et la formulation des politiques.

54. Le crime est un produit de la structure sociale, mais les rapports en jeu ne sont encore que fort mal compris; si l'on veut, en se souciant particulièrement des problèmes liés à la délinquance, saisir l'influence des transformations sociales, il faudra étudier ces rapports d'une façon plus approfondie. Il est difficile de formuler des décisions générales lorsque les pressions et la situation sociales, culturelles et économiques véritables de chaque pays (voire de chaque province et de chaque localité) demeurent inconnues ou ne sont que partiellement comprises; les mêmes transformations peuvent avoir des résultats divergents selon la région et selon la situation.

---

40/ Ce n'est pas à dire que ces sujets n'ont pas été étudiés dans une certaine mesure par les criminologues, mais plutôt qu'ils n'ont pas été examinés de façon suffisamment approfondie compte tenu de leurs incidences sur la planification en vue de la prévention du crime.

41/ Voir également plus bas, sous-section 5, par. 67.

55. Ces études auraient peut-être intérêt à être axées sur les transformations qui accompagnent l'urbanisation, l'industrialisation, la mobilité sociale, le progrès technologique, la croissance démographique, les migrations, le développement des communications, etc. On sait que tous ces changements sont liés d'une façon ou d'une autre au crime et à la délinquance. Si l'on veut pouvoir donner aux responsables de la formulation des politiques des indications plus précises, il faut une prise de conscience beaucoup plus nette des effets que les transformations économiques et sociales de cet ordre provoquent sur les systèmes de comportement et de la mesure dans laquelle ces transformations peuvent amener des frustrations, de l'anomie et des complications culturelles. Il faut également une plus grande compréhension des facteurs qui contribuent à l'apparition et à l'adaptation, dans les zones à haute densité de population, des normes sociales et des systèmes de contrôle.

56. Il importe en particulier de faire des recherches sur l'éducation des adolescents et des enfants en bas âge ainsi que sur l'organisation de l'enseignement et des programmes scolaires afin d'en déterminer les effets sur la délinquance, l'inadaptation et les différentes formes de retard mental ou pédagogique. Des problèmes de cet ordre se rencontrent habituellement pendant les années de formation, au cours desquelles l'enfant peut le plus facilement recevoir l'aide et les conseils de divers organismes sociaux ou institutions familiales; plus importante est toutefois l'absence relative de connaissances précises sur les effets que produisent après l'enfance et l'adolescence les divers modes d'éducation dans les différentes parties du monde.

57. Les différentes cultures présentent, du point de vue de l'éducation des enfants, des différences et des traits communs qui doivent être étudiés si l'on veut que les politiques formulées dans ce domaine soient fondées davantage sur des faits que sur l'expérience personnelle et sur des principes issus de générations antérieures. Ce n'est pas que la recherche moderne ait négligé l'enfance, mais il y a encore beaucoup à faire du point de vue des problèmes du comportement si l'on veut fournir un cadre de référence aux responsables de l'administration et à ceux qui sont chargés de détecter l'apparition de ces problèmes et de les prévenir.

58. Il apparaît clairement que l'on pourrait améliorer la formulation des politiques en consacrant davantage de ressources à des activités de recherche dans des domaines comme l'essai de diverses méthodes pédagogiques (dans un but à la fois de défense sociale et d'amélioration des systèmes d'enseignement), des études à long terme de cohortes ou de générations d'enfants (qui permettent de relier les situations et les expériences connues pendant l'enfance à d'ultérieurs problèmes du comportement) ou l'organisation d'activités sociales et la fourniture (lorsqu'un enfant a besoin d'une aide spéciale) d'une assistance psychologique et sociale plus intense.

59. Peut-être faudrait-il faire aussi des recherches d'un type plus général, comportant notamment des projections et des études en profondeur de la situation actuelle et des perspectives futures de l'enfance et de la jeunesse, si l'on veut protéger ce réservoir de ressources humaines qui représente le plus précieux capital d'un pays (et souvent, dans les pays en voie de développement, les trois-quarts environ de la population). Il faudra pour cela évaluer les besoins

actuels et futurs de ce groupe d'âge prometteur mais vulnérable - ces besoins étant liés aux possibilités en matière d'enseignement, de santé publique, d'emploi et de participation à la vie nationale - à la lumière des tendances probables, et notamment de celles qui découlent des objectifs fixés dans les plans de développement. Ces études devront être faites en vue de prévenir et d'éliminer tout déséquilibre et goulot d'étranglement pouvant avoir un effet criminogène. Il va sans dire qu'il faudra accorder une attention plus soutenue aux transformations issues du développement et de l'urbanisation qui pourraient avoir des répercussions très directes sur l'enfance et la jeunesse (par exemple le relâchement des liens familiaux traditionnels, les effets d'une mobilité accrue et des migrations vers les villes, du développement des communications, etc.), en vue de fournir aux responsables des politiques et de la planification des principes d'action tenant dûment compte des aspects de défense sociale.

### 3. Le crime organisé et les problèmes connexes

60. Il n'est pas vraiment possible d'étudier les problèmes de planification et de politiques les plus généraux sans parler de certains types de crimes qui sont souvent hors de l'atteinte des forces de l'ordre, du moins telles que celles-ci sont habituellement constituées. Des problèmes comme les syndicats du crime, le "crime des classes moyennes", les systèmes de "protection", la corruption et la vénalité des agents publics sont importants non seulement pour la défense sociale mais aussi du point de vue de la répartition des revenus, de l'égalité des chances, du développement national, voire peut-être de la formulation des politiques 42/. Peut-être aucun progrès ne sera-t-il possible tant que les pouvoirs publics n'auront pas résolument adopté une politique visant à lutter énergiquement contre ces activités illégales. D'un autre côté, il est souvent loisible de mettre en réserve des données qui seront utilisées plus tard, lorsqu'une telle politique sera adoptée.

61. La recherche est certes difficile dans ce domaine, mais il faut que les criminologues trouvent le moyen d'attaquer et d'étudier ce problème s'ils veulent éviter de ne paraître préoccupés que par les aspects relativement bénins de la criminalité classique alors que des nations tout entières sont systématiquement corrompues et scientifiquement pillées.

### 4. L'efficacité des mesures de prévention et de contrôle

62. Les administrateurs, planificateurs et responsables politiques doivent savoir si les instruments qu'ils utilisent sont précis dans leurs effets ou au contraire diffus, s'ils justifient de nouveaux investissements ou s'ils doivent au contraire

---

42/ On peut citer comme exemple la façon dont le crime organisé s'est infiltré dans les gouvernements et a corrompu des agents publics dans certains pays développés. Ce phénomène a des effets sur le développement et notamment des effets inflationnistes dus à l'augmentation du coût des mesures de sécurité ou de l'assurance; dernièrement, des organisations criminelles ont pris le contrôle d'affaires parfaitement légitimes et les ont développées par des moyens de concurrence déloyale financés par les bénéfices tirés d'autres activités illégales.

être modifiés. En outre, ils doivent savoir ce que le public attend véritablement d'eux, dans quelle mesure ils doivent axer leurs efforts sur tel instrument politique plutôt que sur tel autre. Des recherches et des évaluations portant sur des domaines très divers, qui vont des techniques de planification économique à l'éducation des enfants, au traitement correctionnel et à la sécurité sociale, sont donc nécessaires.

63. En ce qui concerne le système judiciaire pénal et les services qui s'occupent directement de la prévention du crime, il conviendrait de faire des recherches sur les sujets ci-après : 1) organisation et fonctionnement des forces de police, procédures d'enquête criminelle et science criminelle; 2) attitude adoptée par le public à l'égard de divers types de crimes et du système de justice pénale, et précautions qu'il prend ou qu'il pourrait prendre contre le crime; victimologie; 3) différentes méthodes de traitement suivies : divers types ou formes d'emprisonnement, de liberté conditionnelle, de liberté surveillée, d'amendes et de réparation.

64. Dans ce domaine de la recherche, il faudra en particulier étudier le coût du crime et analyser, du point de vue de leur coût et de leur efficacité, les différentes méthodes utilisées. Il conviendra aussi d'examiner dans quelle mesure les analyses de systèmes réalisées dans un but de défense sociale sont utiles et adaptées à la situation lorsque l'imprécision des objectifs n'a pas permis d'appliquer pleinement la méthode des systèmes.

65. S'agissant du traitement ou de la réadaptation des délinquants, il conviendra d'étudier le taux de récidive des différents types de délinquants soumis aux différentes formes de traitement, de mettre à l'épreuve des méthodes nouvelles ou modifiées de traitement pénal ou de réadaptation pour différents groupes de délinquants (y compris les délinquants juvéniles) et faire des études interdisciplinaires des méthodes passées et présentes. Il faudra essayer de comprendre et d'expliquer le phénomène de la dissuasion générale (l'effet préventif d'un système pénal - ou de l'un de ses aspects - sur la criminalité dans la population dans son ensemble) et la dissuasion particulière (l'effet inhibant d'une mesure donnée sur les individus); analyser les résultats des efforts déployés afin de réduire la récidive et mettre en oeuvre de nouvelles solutions; examiner le fonctionnement des différents types de système correctionnel en insistant sur le rôle joué par les divers types de personnel, déterminer le meilleur emplacement et l'aménagement le plus approprié pour les diverses institutions; étudier les effets à court et à long terme de la détention; déterminer les effets de la prison en tant que système de contrôle social; étudier la façon dont apparaît la "philosophie du prisonnier" et peut-être intervenir, à titre expérimental, sur cette philosophie; étudier l'utilisation des ressources communautaires en vue de réadapter les délinquants; essayer, par diverses expériences, d'intégrer les prisonniers et leur travail dans des plans plus vastes de développement national et évaluer le résultat de ces efforts; comparer les différentes combinaisons de traitement en établissement et hors établissement, etc. D'une façon générale, mais plus spécialement dans les pays en voie de développement, il importe au plus haut point d'évaluer systématiquement les programmes en cours, surtout si cette évaluation doit permettre de mettre au point des solutions originales pouvant être substituées à certains systèmes de traitement plus anciens ou plus classiques.

66. Enfin, les travaux de recherche eux-mêmes doivent être soumis à l'évaluation. La recherche exerce une ponction sur les ressources en argent et en personnel qualifié du pays, et elle est en concurrence, pour l'affectation de ces maigres ressources, non seulement avec d'autres sciences physiques ou sociales mais avec d'autres priorités de développement fixées par le gouvernement. Il faut continuellement et soigneusement passer en revue les objectifs, les méthodes et les résultats ainsi que l'importance des projets et le volume de travail nécessaire à leur exécution. On dit souvent que la société consacre à la description des problèmes un temps considérable qu'elle devrait affecter à leur solution. S'il faut lier étroitement la recherche et la formulation des politiques, c'est parce que cela fournit l'occasion de combiner à la fois l'étude et l'action.

##### 5. Le mécanisme de la justice

67. Tant la prévention du crime que la lutte contre la criminalité dépendent, dans une large mesure, de l'efficacité ou de l'inefficacité de l'administration de la justice. On a déjà mentionné la recherche socio-juridique, mais celle-ci a d'autres ramifications. Des études sur la façon dont les autorités compétentes exercent leurs pouvoirs discrétionnaires de poursuite pourraient être suivies par des études sur des sujets comme l'emplacement, les dimensions et le fonctionnement des tribunaux; les moyens de défense et la procédure envisagés du point de vue des besoins de la collectivité; la représentation légale; le recours à des mesures de détention préventive ou de liberté sous caution; la mesure dans laquelle des cautions personnelles sont nécessaires; les attributions et l'utilité des différents types de jurys.

68. La célérité avec laquelle les tribunaux expédient les affaires ou, au contraire, les retards qu'ils peuvent accumuler, ont un effet très net sur le rapport coût-efficacité de la politique des pouvoirs publics, indépendamment des conséquences que cela entraîne pour les accusés. L'application de sanctions comme amendes, peines avec sursis, travaux hors établissement et autres substituts à la détention impose habituellement d'étudier la façon dont le système existant fonctionne effectivement. Dans certaines parties du monde, cette étude amènera naturellement à faire des recherches sur l'efficacité de la justice coutumière et des autres systèmes (en particulier les institutions indigènes) qui visent à mobiliser la participation du public afin de décourager tout comportement qui ne serait pas conforme aux normes du groupe et aux aspirations de la collectivité <sup>43/</sup>.

##### B. La recherche orientée vers des améliorations ou des transformations du système existant

69. Derrière et, en quelque sorte, au-dessus de ces aspects pratiques de la formulation des politiques et de la recherche orientée vers la prise de décisions se trouvent d'autres questions fondamentales qui peuvent influencer profondément sur

---

<sup>43/</sup> Ces institutions peuvent être des jurys, des comités locaux, des institutions de clan, des associations professionnelles, des associations communautaires ou de quartier, des groupements religieux ou des groupes de contrôle interfamiliaux.

l'orientation à donner à la recherche et qui peuvent aider à déterminer les priorités à accorder à divers types d'études. Une de ces questions pourrait être la suivante : la recherche doit-elle, au début, être orientée surtout vers la formulation et la mise à l'épreuve d'hypothèses sur le crime et le système pénal tel qu'ils sont actuellement, en vue de proposer et de tester des moyens d'améliorer les systèmes et institutions existants? La recherche doit-elle au contraire être orientée de façon à a) pouvoir proposer et essayer d'évaluer des transformations expérimentales issues des idées avancées par les théoriciens, quels que soient les rapports entre ces transformations et la structure existante, ou à b) faire des études fondamentales de la société et du comportement qui permettraient de tirer des conclusions sur des sujets comme la nature des infractions et la façon de les combattre ou les moyens de modifier le comportement dont il n'a pas été tenu compte jusqu'à présent dans le système pénal?

70. Le présent document traite de l'organisation plutôt que de la nature de la recherche, et il est impossible d'examiner d'une manière approfondie de telles questions fondamentales; on peut toutefois formuler ci-après cinq observations qui peuvent influencer sur la réponse à donner aux questions précédentes et par conséquent sur la façon dont il convient d'organiser la recherche.

1) Tout système social et pénal existant crée des problèmes que l'on ne peut résoudre ni même attaquer sans l'aide de la recherche. Il n'est guère possible d'ignorer totalement ce type de recherche au profit de la recherche qui a pour but, à long terme, de transformer le système social et pénal en vigueur. C'est une question de priorités, mais il semblerait raisonnable de supposer que, toutes choses égales d'ailleurs, toute société s'efforcera d'abord d'améliorer ce qui existe, même si cela suppose parfois des transformations radicales. Il est peu probable qu'un régime quelconque aille beaucoup plus loin et travaille consciemment à en mettre un autre à sa place.

2) Le moyen le plus facile et le plus sûr de mettre sur pied des organismes de recherche et de leur trouver des appuis est de les affecter avant tout à l'étude de systèmes et de problèmes existants.

3) Des changements de systèmes, s'ils sont réalisés à titre expérimental dans le cadre de recherches, permettent de tester des hypothèses beaucoup plus efficacement que l'étude de systèmes statiques. Tel doit donc être l'un des buts des organismes de recherche; mais il est rarement possible d'introduire à titre expérimental des changements que les chercheurs puissent suivre d'assez près, si ce n'est dans le cas de relations très étroites entre la recherche et l'administration, relations qu'il est difficile d'établir du jour au lendemain.

4) L'évaluation est peut-être l'aspect le plus intéressant de la recherche lorsqu'il s'agit de transformer un système ou bien de sauvegarder un système qui permet véritablement d'obtenir des résultats : elle fournit un étalon qui permet de mesurer les progrès ou l'absence de progrès réalisés. La recherche d'évaluation, telle que cette expression est entendue ici, désigne l'application de méthodes et de techniques de recherche scientifiques afin de mettre à l'épreuve les résultats d'un procédé, d'une technique ou d'un système d'après des critères comme : a) son but, ses objectifs ou plan initial; b) son efficacité; c) ses effets imprévus; d) son importance dans le contexte. La méthodologie de l'évaluation

n'est pas encore parfaitement au point, et il importe de mettre au point des procédures et des techniques permettant de rassembler des faits pouvant être considérés comme objectifs, systématiques et complets <sup>44/</sup>. Malgré tout, on a aujourd'hui suffisamment de connaissances pour que l'évaluation puisse avoir quelque utilité alors même que sa méthodologie demeure incomplète.

5) Il faut prendre des dispositions afin de réexaminer la nature générale ainsi que le caractère particulier d'un programme de recherche. Les programmes doivent être revus périodiquement pour s'assurer qu'ils sont utiles, adaptés à leurs objectifs et opportuns et qu'ils ne sont pas à tel point encombrés de questions de détail que les problèmes les plus vastes et à plus long terme s'en trouvent exclus. Des comités consultatifs sont l'un des moyens, mais pas nécessairement le meilleur, de passer les programmes en revue. Les types d'études nécessaires peuvent être confiés, à titre principal ou accessoire, à des commissions ou à des groupes spéciaux chargés de s'occuper de la criminalité, de la réforme des lois ou de la recherche en général; ces études peuvent aussi être entreprises individuellement à titre de projets de recherche particuliers; enfin, les chercheurs ainsi que des praticiens et des théoriciens de la criminologie ayant des orientations différentes peuvent se réunir périodiquement pour procéder à une évaluation critique de programmes déterminés.

71. Il serait peut-être utile d'effectuer des échanges de chercheurs entre les divers pays et d'organiser des périodes de travaux pratiques dans les services chargés de l'exécution des programmes. Par-dessus tout, il faut faire en sorte que les chercheurs prennent parfaitement conscience des problèmes plus généraux que pose la politique de défense sociale dans le contexte de la planification nationale, en particulier dans les pays où celle-ci est le fondement même des efforts de développement. Il faut aujourd'hui que les chercheurs s'efforcent, par-delà les perspectives étroites qu'impose traditionnellement la recherche de la solution juste, de mettre à l'épreuve des solutions sociales nouvelles. Les planificateurs doivent pour leur part - et c'est de plus en plus nécessaire - s'habituer à encourager l'étude de la prévention du crime et à mettre en pratique les connaissances réunies dans ce domaine comme ils le font déjà dans l'agriculture, l'industrie ou le commerce.

### C. Comment concevoir et entreprendre la recherche

72. La façon de concevoir et d'entreprendre la recherche (c'est-à-dire les méthodes et les techniques) peut varier. Les méthodes statistique, historique, phénoménologique ou clinique et celle des antécédents personnels sont toutes valables, mais peut-être pas toutes en même temps. Elles peuvent parfois être toutes nécessaires afin d'aborder simultanément un problème sous plusieurs angles. Dans d'autres cas, seules une ou deux seront nécessaires; elles ont souvent tendance à se succéder sur une période donnée, au fur et à mesure que les ressources deviennent disponibles. D'autre part, il existe des techniques

---

<sup>44/</sup> Voir Herbert Hyman et Charles Wright "Evaluating social action programmes", in Uses of Sociology, publié sous la direction de Paul Lazarsfeld, William Sewell et Harold Wilensky (New York, Basic Books, 1967), p. 742.

d'enquête, d'analyse et d'évaluation qui, encore une fois, peuvent être utilisées ensemble ou séparément, selon les circonstances. On pourra habituellement concevoir des modèles qui seront ensuite mis à l'épreuve et copiés.

73. D'une façon plus générale, on peut distinguer entre la méthode macroscopique et la méthode microscopique <sup>45/</sup>. Ce qui importe, c'est de rassembler un véritable faisceau de méthodes adaptées au contexte national et aux différents types de problèmes qui se posent en matière de défense sociale, et de mettre au point une méthode intégrée dans laquelle la recherche constitue à la fois un guide et un moyen de contrôle pour la formulation et l'application des politiques. Cela vaut, encore qu'à des degrés divers, pour tous les pays, qu'ils soient ou non déjà en mesure de s'engager dans des recherches orientées vers la défense sociale. Le principe demeure valable même si le commencement ne peut être que modeste. Même dans ce cas, il demeure préférable d'adopter une méthode multilatérale dans toute la mesure du possible.

74. La distinction entre les perspectives temps et les niveaux de la recherche n'est pas, en elle-même, une question cruciale. Des recherches à court et à long termes, des recherches en profondeur et en surface sont toutes nécessaires pour les différents types de politiques; chacune a ses fonctions propres. Il n'est pas possible de fixer des limites précises à la durée ou à l'intensité des recherches.

75. Les différences qui existent entre la recherche en général et la recherche orientée vers la formulation des politiques tiennent moins à la durée et à la nature des recherches qu'au point de savoir pourquoi, quand et comment elles sont entreprises. En fin de compte, toute recherche peut avoir (et, si elle est bien menée, doit avoir) des répercussions sur l'élaboration des politiques; mais la recherche délibérément liée à l'élaboration des politiques ou entreprise à cette fin doit être orientée plus particulièrement vers les mesures qui peuvent être prises dans l'immédiat.

---

<sup>45/</sup> La méthode macroscopique est une étude du crime dans son contexte le plus large, qui inclut les institutions juridiques et le système pénal ainsi que l'effet que produisent sur la criminalité des processus globaux comme le développement et les changements qui en résultent; dans la méthode microscopique, on s'efforce de mesurer les différences les plus notables qui peuvent séparer les délinquants des non-délinquants et d'évaluer l'effet criminogène ou non criminogène de différents facteurs. Certaines procédures, comme les méthodes prévisionnelles, peuvent être utilisées dans l'un et l'autre cas, par exemple les projections dans les études macroscopiques et les échelles de prévision pour l'étude de cas individuels. Il n'est cependant pas possible de tracer une ligne de démarcation immuable étant donné que c'est la juxtaposition d'études microscopiques qui constitue la base des évaluations macroscopiques.



#### IV. LES RAPPORTS ENTRE LES POLITIQUES ET LA RECHERCHE

76. Jusqu'à présent, on s'est intéressé aux rapports qui existent entre les politiques et la recherche sur le plan technique. Toutefois, ces rapports ne sont pas les seuls. C'est ainsi qu'on a pu dire que les politiques et la recherche, dans la mesure où elles sont bien conçues, sont des aspects différents d'un même processus. Il peut certes y avoir des recherches théoriques où des administrateurs essentiellement pragmatiques se sentent peu à leur aise, mais ces recherches pourront un jour s'intégrer dans le cadre d'une politique. Par exemple, en ce qui concerne les drogues, on pourra se fonder sur une étude hautement technique n'ayant aucun rapport direct avec les politiques de prévention du crime et de lutte contre la criminalité pour décider d'utiliser une drogue efficace et bon marché, afin de limiter ou d'éliminer l'utilisation d'une autre drogue, ou pour décider d'interdire une drogue à cause de ses effets sur les droits de la personne. Inversement, la formulation de politiques relatives aux domaines industriels, à l'assurance, aux taux de fret ou au développement de l'agriculture peut un jour servir à la recherche sur les situations sociales criminogènes.

77. Bien entendu, c'est surtout aux problèmes plus immédiats que l'on s'intéresse ici. Néanmoins, le lien qui existe entre les questions plus générales de politique nationale et la recherche en vue de la prévention de la criminalité est plus étroit qu'on pourrait le penser. Un pays développé a déclaré que le crime était, par ordre de gravité, le troisième de ses problèmes intérieurs ou extérieurs; les pays en voie de développement dépendent peut-être plus qu'ils ne le croient de la solution des problèmes liés à l'urbanisation, et notamment au crime, s'ils veulent élever leur niveau de vie; enfin, certaines formes de recherche - par exemple celles qui ont trait à la corruption et au crime organisé - ne sont possibles qu'en accumulant soigneusement des renseignements et en analysant les pressions qui influent sur tous les types de formulation des politiques.

78. C'est peut-être pour ces raisons, ainsi que dans un souci plus matériel d'assurer le fonctionnement régulier des rouages administratifs, que l'on a dit que la recherche en vue de la formulation des politiques suppose non seulement des ressources et un soutien administratif mais aussi une idéologie favorable, en ce sens que les responsables de la formulation des politiques doivent faire coïncider les objectifs et les moyens et donner leur caution à ces derniers.

79. Il a été dit que dans le domaine de la défense sociale la plupart des pays ne savent pas encore de façon certaine quels doivent être les objectifs des systèmes de justice pénale. Il demeure des doutes au sujet des combinaisons appropriées de dissuasion, de réadaptation et, le cas échéant, de récompense 46/. La recherche

---

46/ Bien entendu, un système pénal peut avoir d'autres objectifs. Les spécialistes de la question n'ignorent pas que d'autres buts peuvent être la vengeance, l'expiation ou la protection de la société. Les trois objectifs choisis sont ceux que l'on considère comme les plus importants aux fins de la présente étude.

en matière de défense sociale pourra porter sur ces trois éléments, mais il se produira évidemment des gaspillages d'efforts et de ressources si l'on ne décide pas de faire un choix et si l'on ne donne aucune orientation aux politiques.

80. D'un autre côté, le responsable de la formulation des politiques pourrait arguer que le choix d'une orientation ou d'un objectif dépendra de la facilité ou de la difficulté du chemin à parcourir et qu'il s'en remet aux chercheurs pour tracer la route à suivre et pour fournir des solutions de rechange. Il serait certainement trompeur de laisser croire que la recherche en vue de la défense sociale permet déjà de fournir des indications précises fondées sur les conséquences prévisibles de diverses décisions; c'est possible dans une certaine mesure, mais la participation des responsables de la formulation des politiques est indispensable. Tant la recherche que la prise de décisions ne peuvent être améliorées que si ceux qui en sont chargés y travaillent de concert.

A. L'utilité de divers types de recherche à différents niveaux de la formulation des politiques

81. Dans la présente étude, on a abordé des questions qui relèvent de politiques formulées à des niveaux différents. Inévitablement, la discussion s'est constamment déplacée entre la planification économique et sociale très générale qui est réalisée dans le cadre des politiques de développement et les décisions plus limitées et plus immédiates qui sont prises au sujet des mesures pénales. Les politiques et la recherche se recoupent à différents niveaux.

82. Il y a lieu de noter, en premier lieu, que les politiques de prévention du crime s'étendent naturellement à l'ensemble de la société et touchent pour ainsi dire tous les aspects de la politique du gouvernement. Il n'est pas inutile de répéter que tous, que ce soit économistes, politiciens, planificateurs, architectes, médecins, enseignants, parents et grand public, y sont intéressés. Les solutions du problème de la criminalité peuvent être liées à celles d'autres problèmes plus vastes, de même que toute théorie du crime valable devrait aussi être une théorie du comportement humain en général. C'est sur la base de cette conception relativement large que l'on a pu dire, comme on le fait depuis un certain temps, que l'un des impératifs de la recherche est d'étudier la mise au point des stratégies et des mécanismes permettant d'instaurer des changements ou d'assimiler les changements introduits de l'extérieur. Un autre de ces impératifs est d'élargir les études qui ont été faites sur le coût du crime ainsi que de définir de façon plus précise les liens qui existent entre le crime et le développement, ou peut-être encore de mesurer le rythme des transformations du point de vue de la pathologie sociale. Même à ce niveau, qui est le plus élevé et le plus général, il faut faire des recherches sur les stratégies les plus propres à prévenir l'apparition de situations propices au crime.

83. En second lieu, à un niveau inférieur de la formulation des politiques, on trouve les ministères ou organismes chargés de prendre les mesures visant à prévenir le crime et à lutter contre la criminalité. Ces organismes sont ceux qui s'occupent plus directement des questions d'infractions, de personnel, de formation, de prévision, de dissuasion et d'évaluation, et ils ont besoin des types de recherche qui peuvent les aider à s'acquitter plus efficacement de leurs responsabilités.

84. En troisième lieu se trouvent les politiques nécessaires aux systèmes correctionnels et aux tribunaux, à la police et aux institutions sociales chargées de l'administration de la justice et du traitement des délinquants. Le cercle de personnes habilitées à prendre des décisions dans ce domaine s'est restreint. Certains types de recherche nécessaires au niveau précédent de la formulation des politiques pourront être intéressants aussi à ce niveau, mais il faut faire davantage de recherches sur des sujets comme la classification des délinquants aux fins des différentes peines, la définition des critères adéquats permettant d'évaluer les changements intervenus dans le groupe, l'étude et l'évaluation de programmes de formation et l'analyse du fonctionnement des systèmes.

85. Enfin, le ministère ou service intéressé, voire l'institut ou établissement de recherche lui-même, devra mettre au point une politique interne et, dans l'idéal, essayer de trouver une aide et une orientation dans la recherche. Des études plus directement orientées vers les problèmes spécifiques de l'organisme intéressé seront ici nécessaires.

86. Les possibilités que l'on vient de citer ne sauraient prétendre être autre chose que des exemples. Les recherches utiles aux différents niveaux peuvent être à la fois plus approfondies et plus vastes, et toutes celles qui seront entreprises présenteront évidemment de l'intérêt, d'une façon ou d'une autre, aux niveaux supérieurs comme aux niveaux inférieurs 47/. Cette classification en quatre niveaux est cependant utile pour éviter toute confusion.

#### B. L'intérêt manifesté pour la recherche

87. La recherche en vue de la défense sociale est en soi un domaine relativement neuf qui a souffert davantage de l'indifférence des gouvernements que d'un excès d'intérêt. Jusqu'à une date toute récente, la formulation des politiques de défense sociale était fondée surtout sur de larges conceptions à priori de l'ordre, de la justice et de l'humanité, tempérées parfois par un zèle réformiste ou par des impressions personnelles recueillies à l'occasion d'activités communautaires. Si l'on a eu recours à la recherche, ce n'a été ni parce qu'on en ressentait la nécessité, ni d'une façon systématique. La faute n'en incombe pas entièrement aux responsables de la formulation des politiques. Pendant longtemps, il n'y a guère eu d'études auxquelles se référer et bon nombre des ouvrages écrits à ce sujet n'en donnaient qu'une image diffuse. Plus récemment, le caractère incertain de la recherche réalisée dans le domaine des sciences sociales et, en particulier, dans celui de la défense sociale, a parfois incité certains à ignorer

---

47/ Il convient de noter que les projets pilotes et les systèmes de démonstration ont fréquemment été utilisés pour relier les politiques et la recherche à tous les niveaux, car ils permettent aux responsables de la formulation des politiques de s'engager, avec prudence et grâce à l'aide des chercheurs, dans de nouveaux domaines d'action à plusieurs niveaux simultanément.

les conclusions recueillies et à s'en remettre à ce qui tombait (apparemment) sous le sens 48/.

88. La contribution limitée que la recherche criminologique a apportée à l'élaboration des politiques résulte elle-même d'un manque d'intérêt ou d'occasions. Il n'y a pas si longtemps encore, un criminologue aurait difficilement pu gagner sa vie en tant que tel dans bien des pays développés. Il aurait pu faire des études de la criminalité, mais il lui aurait fallu, pour toucher des revenus, enseigner ou faire des recherches dans un domaine connexe comme le droit, la médecine, la sociologie ou la psychologie.

89. Il n'est pas inintéressant de noter que telle demeure la situation dans les régions en voie de développement, où il n'existe habituellement pas de possibilités d'emploi en dehors des services ordinaires de défense sociale. L'étudiant qui doit choisir entre divers domaines de recherche ou de spécialisation se préoccupe des perspectives de carrière et, dans les pays en voie de développement, celles-ci sont minces aux échelons qu'il peut raisonnablement espérer atteindre. Les plus compétents sont donc rarement attirés vers la défense sociale et, comme à l'accoutumée, le sous-développement favorise le sous-développement.

90. Depuis la deuxième guerre mondiale, des instituts criminologiques ont vu le jour dans le monde entier et le nombre d'études s'est accru, mais surtout dans les régions développées où le crime est plus fréquent. On a expliqué leur vogue par le fait que, le développement de l'enseignement aidant, ces études ont assumé dans la société moderne le rôle que jouait jadis le mouvement de réforme pénale. Pendant la deuxième moitié du XXème siècle, les réformes paraissent plus faciles à obtenir sous le couvert de progrès scientifiques qu'à la suite de vastes débats politiques qui engendrent davantage de résistances. Certains réformateurs sont devenus chercheurs et vice versa. Si tel est bien le cas, le lien entre les politiques et la recherche, qui est le sujet qui nous intéresse ici, est déjà tissé au niveau du public, sinon à celui des dirigeants. L'évolution récente des législations en ce qui concerne la peine capitale paraît confirmer cette alliance et cette fusion tout au moins partielles des intérêts scientifiques et des intérêts réformistes. Et si les réformes peuvent effectivement être justifiées par la recherche, il n'y a aucune raison qu'elles ne deviennent pas des politiques.

91. Il existe bien entendu une différence considérable entre ce type d'unité pour le changement et la collaboration régulière et systématique entre la recherche et l'élaboration des politiques, qui est l'objectif que s'efforcent d'atteindre la plupart de ceux qui s'intéressent, de par leur profession ou leur situation, à la prévention du crime et à la lutte contre la criminalité. Il n'est guère douteux que ce type de collaboration demeure rare.

---

48/ Pour l'opinion selon laquelle non seulement le grand public mais aussi le "public spécialisé" ne tient guère compte des conclusions retirées dans le domaine de la défense sociale, voir S. Encel, "Politiques nationales et sciences sociales", dans Information sur les sciences sociales (Paris), vol. 7, No 3 (1968), p. 201-207, et les commentaires formulés sur cet article par T. Brennan, Information sur les sciences sociales, vol. 7, No 6 (1968) p. 179.

## V. ORGANISATION DE LA RECHERCHE

92. Le terme "organisation" peut désigner la structure, les arrangements ou processus qui peuvent être institués dans le cadre du gouvernement ou des institutions responsables de la recherche ou qui se situent à un niveau intermédiaire. Ce concept peut également être élargi aux individus dont l'activité se déroule à l'intérieur de ces organismes ou qui travaillent avec eux de l'extérieur.

93. On n'a pu éviter jusqu'ici, dans le cadre de la discussion, de recourir à l'idée d'organisation. Dans presque chaque chapitre, cette idée est apparue sous un aspect ou sous un autre. Il s'agit maintenant d'essayer de regrouper ces aspects en examinant directement les types de relations qui peuvent être les plus utiles à un pays lorsqu'il cherche à utiliser de façon efficace, au moment de la prise de décisions, les résultats de la recherche en matière de défense sociale. Cela signifie, en un mot, que l'on examine l'organisation en tant que mécanisme dynamique.

94. Cette tâche serait facile si la recherche avait mis au point des modèles qui puissent être soumis à la discussion. Tel n'a pas été le cas, et c'est pourquoi, à l'échelle du monde, il est difficile de se prononcer, ne serait-ce que très provisoirement, sur le type de mécanisme le meilleur ou le plus approprié pour servir tous les échelons auxquels s'élabore d'ordinaire la politique nationale. Il est évident que la façon dont la recherche doit être organisée pour agir sur les décisions politiques dépend des dimensions et de la complexité du pays considéré : sa population, ses ressources et son niveau de développement. Il est également important de tenir compte du caractère de maturité de l'administration du pays considéré, du niveau atteint par ses communications et de leur efficacité ainsi que du degré de perfectionnement auquel le pays est parvenu en développant la recherche en matière de défense sociale ainsi que dans des domaines connexes.

95. Il existe cependant un thème dramatique et universel dans le domaine de la défense sociale en général. Il s'agit d'un problème mondial de sous-développement grave en matière de prévention du crime. Aucun pays n'a accompli assez d'efforts jusqu'ici dans ce domaine. Compte tenu de leurs problèmes de criminalité, peu de pays ont consacré jusqu'ici des ressources suffisantes à la prévention du crime et à la lutte contre la criminalité; il en est fort peu qui se soient donnés la peine d'énoncer publiquement les objectifs et les politiques qu'ils poursuivent en matière de défense sociale.

96. On pourrait peut-être penser que l'insuffisance des progrès accomplis est plus remarquable dans les pays en voie de développement, mais elle apparaît encore beaucoup plus nettement dans les pays développés, dont certains ont déjà accompli des efforts relativement coûteux pour progresser dans le domaine de la défense sociale. Cependant, l'idée d'un effort suffisant est une idée relative et beaucoup estiment que, malgré tous leurs efforts, les pays développés ont

peut-être accordé relativement moins d'attention à leurs graves problèmes de criminalité que ne l'ont fait certains des pays en voie de développement. Cependant, il s'agit là de comparaisons captieuses qui ne présentent sans doute pas beaucoup d'utilité compte tenu de l'attention insuffisante généralement accordée à la question. La question importante consiste maintenant à unir les efforts accomplis dans chaque pays en vue d'établir un programme plus efficace. Le fait est que le crime demeurera un problème grave tant que tous les pays n'accompliront pas davantage d'efforts. Lors de l'examen des mécanismes, on attachera de l'importance aux projets peu coûteux mais il est possible que les demi-mesures coûtent davantage à long terme.

97. Lorsqu'on recherche les causes de ces insuffisances, on se rend compte que rien n'a été fait jusqu'ici pour rapprocher efficacement la recherche et l'élaboration d'une politique officielle en matière de défense sociale. Il est rare que ces deux aspects soient associés comme ils le devraient pour permettre de réaliser des opérations conjointes en vue de prévenir le crime. Même si l'on ne tient pas compte des niveaux différents de développement économique et social dans le monde, il existe presque partout un écart entre l'élaboration des politiques et la recherche. On apprécie l'importance de cet écart lorsque l'on se rend compte que le rapprochement de ces deux aspects ne constitue qu'une première étape. Il faut que des échanges réciproques soient établis entre les deux si l'on veut que le mécanisme fonctionne. L'établissement de communications de ce type n'a fait que commencer dans un très petit nombre de régions, certaines développées et d'autres en voie de développement.

#### A. La période de démarrage

98. On a déjà vu que certains éléments essentiels du mécanisme n'existent pas encore dans de nombreux pays en voie de développement. Il se peut que l'on ne dispose encore d'aucun moyen de recherche en matière de défense sociale. Cependant, il y a toujours des systèmes de lutte contre la criminalité et il existe souvent des universités, même dans les pays où l'on n'a pas encore organisé l'enseignement ou l'étude de la criminologie. C'est pourquoi, en dépit d'obstacles évidents et même dans les régions en voie de développement les plus pauvres, les possibilités de développer la recherche en matière de défense sociale sont généralement bonnes, à condition que l'on ne cherche pas à atteindre des résultats trop considérables à trop brève échéance.

99. Les perspectives en matière de recherche dépendent principalement de la politique suivie. Si on n'estime pas que le crime constitue un problème grave, ou si, comme c'est couramment le cas, on ne lui accorde aucune priorité véritable dans la planification du développement, il est clair que l'on ne dégagera pas des ressources suffisantes pour permettre de réaliser des études en matière de défense sociale. Cela ne signifie pas que ces études ne seront pas effectuées. Jusqu'ici la plupart des études effectuées en Afrique et de nombreuses études réalisées en Asie ont été le fait de personnes qui s'intéressaient personnellement aux questions étudiées, et qui ont utilisé leur position officielle auprès du gouvernement, d'organismes bénévoles ou d'universités pour effectuer des recherches. Dans certains cas, ils ont obtenu un agrément officiel pour

le temps qu'ils avaient consacré à ces études; dans d'autres cas, ils ont agi de façon indépendante. Les recherches ont pu influencer sur la politique suivie en raison du rang ou de la situation du chercheur <sup>49/</sup>. Parfois, il a été en mesure d'appliquer lui-même les résultats de ses recherches. Mais plus fréquemment, faute de publication sur le plan local ou de communication des résultats sur le plan international, la recherche est passée inaperçue ou bien, même si elle a été bien accueillie, n'a exercé aucune influence visible sur la politique suivie par le gouvernement.

100. Ceci semble indiquer que, dans les pays où font défaut les éléments du mécanisme institutionnel fondamental, il serait relativement facile de les créer en accordant un soutien modeste aux individus particulièrement intéressés (docteurs, juristes, professeurs, personnel de police, personnel pénitentiaire, travailleurs sociaux et même étudiants) qui travaillent dans les services de défense sociale et aimeraient entreprendre des études de leur propre initiative, pendant leur temps libre ou dans le cadre de leur activité professionnelle. Dans bien des cas, il ne manque que les ressources indispensables pour lancer un mouvement modeste de ce type et le développer en assurant la communication régulière des résultats des études effectuées, aussi élémentaires qu'elles puissent être à l'origine. En finançant des recherches individuelles de ce type, les pays les plus riches pourraient non seulement favoriser la compréhension internationale mais aussi la compréhension, sur le plan international, du crime et des moyens de le prévenir. Ce n'est pas à dire, cependant, que l'aide extérieure doive remplacer la réorientation nécessaire des politiques sur le plan local en vue de favoriser de telles études. On ne doit pas non plus négliger l'avantage que constituerait pour ces chercheurs isolés la possibilité d'entrer en contact avec les organisations responsables de l'enseignement. Il faut cependant rappeler que les premiers travaux effectués en criminologie l'ont été par des personnes provenant de domaines connexes, qui n'étaient pas toujours des criminologistes de profession.

101. Il devrait être possible, si l'on dispose de fonds, d'organiser ces efforts individuels sur le plan national en subventionnant les enquêtes ou les études qui paraissent présenter de l'intérêt pour la politique nationale en offrant une formation universitaire en matière de techniques de recherche aux personnes qui souhaitent y consacrer leur temps ou en organisant des réunions ou des consultations régulières. Il convient surtout de s'intéresser à la publication des résultats et ceux-ci peuvent prendre la forme de la création d'un simple journal d'études criminologiques.

---

<sup>49/</sup> C'est encore, dans une grande mesure, le chercheur de vocation qui exerce le plus d'influence. Dans un document présenté récemment au Conseil de l'Europe, T. C. N. Gibbens a fait remarquer qu'en médecine, on a tendance, plutôt que de s'intéresser aux sujets de recherche en tant que tels, à aider les chercheurs de talent qui peuvent faire progresser les connaissances. Les pays en voie de développement ont des chercheurs de vocation dans ce domaine. En revanche, il est vraisemblable que les gouvernements s'intéresseront davantage aux sujets de recherche (s'ils sont payants) que les grands trusts qui financent la recherche médicale.

102. Les mécanismes permettant de rassembler des données à des fins officielles peuvent être un autre point faible dans les pays en voie de développement ou dans les grands pays dont l'intérieur n'est pas encore développé. Cette question a déjà été étudiée plus haut, mais il s'agit maintenant d'examiner les relations mutuelles des facteurs entre eux. Presque partout, les gouvernements ont généralement leurs propres bureaux de statistique qui publient des statistiques annuelles en matière de population, d'activité économique, d'enseignement, de santé et d'emploi. Il faut cependant trouver le moyen de réunir des données sur les sujets encore vierges ou relativement peu explorés. Comme on l'a déjà indiqué, il est indispensable pour certains types de recherches de recruter d'une part en nombre suffisant du personnel chargé de réunir les données et d'autre part de créer suffisamment de centres chargés de rassembler les renseignements. Toutefois, il pourrait être utile de commencer à exécuter un projet de recherche pour faire apparaître les insuffisances et attirer l'attention du public sur les besoins dont on n'a pas encore reconnu l'existence.

103. Les services centraux de statistique des pays en voie de développement ne participent que rarement à des études sociales de grande ampleur, à l'examen chiffré ou l'analyse des problèmes sociaux ou à la détermination et à l'utilisation d'indices sociaux. Il n'existe souvent aucune raison pour qu'ils ne le fassent pas. Il est évident que s'ils veulent élargir leur champ d'action et effectuer des travaux supplémentaires, ils devront disposer en définitive de moyens et de personnel supplémentaires. On n'a guère étudié les possibilités réelles des services centraux de statistique et il serait peut-être bon de le faire avant de rechercher davantage de ressources. De nombreux travaux peuvent être accomplis dans le cadre de l'activité ordinaire de ces services, mais on n'envisage même pas de les entreprendre parce qu'on s'intéresse le plus souvent aux données économiques nécessaires à la planification du développement.

104. Les services centraux de statistique ne s'occupent généralement pas des statistiques criminelles. Ces dernières sont l'affaire des services les plus directement intéressés : la police, les prisons, les tribunaux et les institutions de protection sociale. Mais il se peut que l'on ne dispose pas des moyens ou des connaissances nécessaires pour rendre conciliables les données considérées ou fournir des formules fondamentales ou normalisées de présentation des données qui permettent d'en faciliter l'exploitation et d'utiliser, lorsqu'on le peut, les services d'un ordinateur. C'est un domaine où il serait de l'intérêt de toutes les personnes considérées de recourir aux services nationaux de statistique.

105. Il est clair que le rouage essentiel de tout mécanisme de rassemblement des données consiste dans la surveillance et la formation des responsables de la présentation des données. Un pays ne peut échapper à cette responsabilité s'il souhaite faire progresser à la fois la formulation des politiques et la recherche. Il faudra peut-être disposer de services plus étoffés ou de meilleurs moyens de transport pour le personnel de supervision, mais il n'y a pas



de raison pour que ces fonctions ne soient pas remplies par certains des services gouvernementaux existants. On pourrait par exemple charger les bureaux centraux de statistique de former le personnel de supervision, particulièrement si l'on peut charger ces bureaux de collationner et de traiter les données. Le personnel de supervision pourrait éventuellement se composer d'officiers de police ou de magistrats appelés à se déplacer pour d'autres tâches que la supervision des dossiers, ce qui n'entraînerait pas de frais de transport supplémentaires. Enfin, on pourrait décentraliser une grande partie du travail en le confiant aux services des autorités locales dans les provinces ou départements.

106. On aura pu constater que l'on s'est intéressé jusqu'ici au problème fondamental qui consiste à mettre sur pied des moyens de recherche là où la recherche n'existait pas et à y parvenir en limitant au maximum tout frais supplémentaire. Cela est possible presque partout si l'on donne une orientation convenable aux recherches. Les forces de police, les services pénitentiaires et les institutions responsables du travail social peuvent y contribuer, facilement en examinant sous un angle nouveau, orienté vers la recherche, leurs activités ordinaires et quotidiennes. Il n'est peut-être pas toujours possible d'adopter l'optique indépendante, critique et impartiale qui caractérise la véritable recherche mais ces premiers efforts fourniront des documents utiles qui pourront être améliorés par la suite grâce à une recherche plus perfectionnée.

107. Les pays en voie de développement ne pourront cependant guère retarder le moment où il leur faudra utiliser des ressources consacrées actuellement à d'autres activités pour financer les types de recherche plus spécialisés et plus systématiques. Ils ne pourront remettre indéfiniment la création de moyens d'enseignement et de recherche dans ce domaine au niveau universitaire ou ministériel 50/. Au fur et à mesure que leur conception du développement national sera moins axée sur l'économie et plus complète, ils commenceront à consacrer une plus grande proportion des ressources disponibles aux services et institutions responsables de la prévention du crime.

#### B. Politiques de développement et organisation de la recherche

108. D'une façon plus générale, les régions les plus pauvres du monde sont désespérément engagées dans la lutte pour élever leur niveau de vie. Leurs efforts se concentrent donc sur la croissance - notamment la croissance économique - de sorte que les deniers publics vont vers l'agriculture, le commerce et l'industrie ou, dans le domaine social, vers la santé publique et l'éducation. Dans les autres domaines, le développement ne retient qu'une attention limitée, et cela est particulièrement vrai de la défense sociale, qui est généralement entendue au sens étroit comme un problème de maintien de l'ordre (et par conséquent comme un chapitre de dépenses nécessaires, mais

50/ La réunion régionale d'Afrique a exprimé une préférence marquée pour la recherche conduite au niveau des départements ou des établissements (A/CONF.43/RM.1), p. 14.

sans rapport avec le développement), ou comme un problème entraînant des dépenses improductives, et qui, espère-t-on, disparaîtra à mesure que s'élèvera le niveau de la santé publique, de l'éducation et des revenus. C'est seulement au cours des dernières années qu'on a reconnu que la criminalité et la délinquance peuvent, selon les cas, être également aggravées ou limitées par les autres types d'investissements de développement.

109. Il faudrait donc, dans ces pays, que les services chargés de la planification au niveau le plus élevé tiennent un plus grand compte des politiques de défense sociale; ne serait-ce que pour éviter les erreurs que les pays développés ont commises et ne peuvent plus corriger. Cela implique de nouvelles ressources en fonds et en personnel destinés au développement de la recherche dans le cadre des universités ou des établissements d'enseignement existants. Là où il n'existe pas d'université, il faudra peut-être envisager la création d'un établissement spécial de formation, de préférence rattaché au gouvernement, de façon à appeler l'attention sur les différents services qui s'occupent de la prévention de la criminalité et à leur fournir les études nécessaires. Des études criminologiques et des projets de recherche devraient alors être incorporés dans le programme des diverses autres institutions qui assurent des programmes de formation en matière de santé publique, d'éducation, de droit et d'activités sociales; ces études et ces projets pourraient aussi faire l'objet de travaux pratiques confiés aux étudiants en sociologie, en psychologie ou en économie politique.

110. Bien entendu, certains pays en voie de développement disposent de services de défense sociale relativement complets, ainsi que d'universités ou d'instituts de criminologie en voie de formation. Dans ces pays, comme dans les régions développées, le problème majeur consiste à attirer l'attention des responsables politiques sur les études poursuivies, afin de s'assurer que les résultats des projets leur soient connus et de créer un mécanisme permettant d'échanger aisément informations et connaissances. Dans les pays en voie de développement, il se peut qu'il faille modifier les conceptions habituelles en matière de criminalité, en traitant cette dernière, non pas comme un problème à étudier en soi, mais comme un problème dont les conséquences sur la croissance nationale justifient qu'on le considère dans la perspective du développement national. Les recherches organisées en vue de faciliter ces changements d'attitude constituent une nécessité urgente, bien qu'on ne leur ait jusqu'à présent consacré qu'une attention insuffisante.

111. Les pays en voie de développement peuvent créer un lien entre la recherche et la formulation des politiques en ayant recours à pratiquement toutes les méthodes qui ont été examinées dans le présent document, et qui se trouvent déjà utilisées dans les régions développées et dans certaines régions en voie de développement. Il serait cependant préférable que ces pays approfondissent les idées suggérées ici en matière de planification. Le simple fait d'envisager la criminalité de ce point de vue plus général aurait pour effet d'instaurer une collaboration entre les planificateurs, les administrateurs et les chercheurs en vue de mettre au point une nouvelle formule de développement, susceptible

de résoudre un problème social fort ancien. Ainsi seraient attirés des spécialistes de diverses disciplines qui n'ont peut être pas encore eu pleinement conscience de l'intérêt que présentent leurs études du point de vue de la prévention de la criminalité.

112. Il se peut enfin que, dans les pays en voie de développement, le simple fait de réunir des données élémentaires sur la quantité des infractions que l'on peut observer et décrire, de rédiger des études de cas simples portant sur les délinquants types et de mettre en valeur les exemples connus indiquant l'ampleur du problème, contribuerait pour beaucoup à rendre les responsables politiques et les chercheurs plus conscients de la tâche à laquelle ils ont à faire face en commun. Fréquemment, l'impression qu'il n'existe pas de criminalité ou que celle-ci n'est pas suffisante pour justifier des efforts sérieux n'est due qu'à une connaissance insuffisante des éléments essentiels de la situation qui prévaut dans le pays. Si la défense sociale est reléguée à un rang relativement mineur dans la planification nationale, c'est parfois que la recherche elle-même est insuffisante. Ainsi qu'il en va souvent dans les régions en voie de développement, il existe un cercle vicieux dans le domaine de la défense sociale : la prévention de la criminalité ne retient pas l'attention parce qu'on manque des ressources et du personnel spécialisé nécessaires pour la mener à bien et, parce qu'on manque de spécialistes, la connaissance du problème reste rudimentaire, et la signification réelle de la criminalité incomprise. C'est pour rompre ce cercle que le rassemblement de données, pour simples qu'elles soient, est une nécessité réelle.

### C. Perfectionnement du mécanisme

113. Lorsqu'un pays est économiquement avancé, socialement complexe et à la fois riche et industrialisé, on peut poser en hypothèse que les problèmes soulevés par la criminalité y atteignent des proportions importantes. Cela a deux conséquences. Premièrement, le maintien de l'ordre constituera vraisemblablement une des préoccupations des pouvoirs publics, les dépenses nationales consacrées au fonctionnement de la justice, à la police, aux prisons, à la protection sociale et aux services connexes seront considérables, et des fonds seront probablement alloués à des recherches sur la criminalité, soit par le gouvernement lui-même, soit par les universités ou établissements nationaux. Deuxièmement, le problème social que posent la criminalité et le sentiment général de frustration causés par l'apparente impossibilité de le résoudre, revêtent une importance suffisante pour retenir l'attention des spécialistes de la criminologie ou de sujets voisins et pour que les réformateurs des systèmes pénal ou social (qu'ils abordent le problème dans une optique scientifique ou non) se consacrent à ces questions, mettant au point tel ou tel type de remède à ce problème grandissant. Dans certains pays, il arrive que la prévention de la criminalité et la lutte contre le crime deviennent une question politique, attirant aussi bien les opportunistes que les personnes sincèrement intéressées.

114. Ce n'est pas à dire que, dans les pays développés, les universités ou les établissements susceptibles d'entreprendre les études requises soient

forcément en nombre suffisant ou qu'ils s'intéressent nécessairement à la solution des problèmes qui préoccupent le plus gravement les administrateurs ou les responsables politiques. L'intérêt pour la recherche criminologique étant des plus récents, on doit aussi s'attendre à trouver au sein des universités, des organismes bénévoles ou du gouvernement toute une variété de services de recherche de valeur inégale 51/. Dans ces conditions, la mesure dans laquelle les résultats de tel ou tel projet de recherche serviront effectivement à la formulation des politiques dépendra vraisemblablement de la réputation et du prestige de l'établissement qui a procédé à l'étude, de la diffusion assurée des résultats de cette dernière (et de la réaction du public) et des liens personnels qui peuvent exister entre les chercheurs et les responsables de la formulation des politiques. Un fait à ne pas négliger est que l'intérêt qui s'est manifesté récemment pour la recherche dans certains pays développés peut fort bien soulever ses propres contradictions et ses propres conflits; les défenseurs de programmes différents peuvent en effet chercher à utiliser la recherche pour justifier leurs options respectives.

115. La recherche subventionnée et la recherche poursuivie par des fonctionnaires rémunérés peuvent, quand il s'agit d'influencer le choix d'une politique générale, souffrir de limitations qui ne sont pas sans rappeler celles qui handicapent les établissements académiques. L'avantage de travailler dans le cadre de l'administration peut être annulé par les désavantages propres à toute organisation bureaucratique. S'il est permis de penser que les recherches de ce type, menées à titre officiel et avec libre accès à toutes les archives publiques, peuvent exercer une influence plus directe sur la formulation des politiques, par contre, du fait du niveau de la hiérarchie administrative auquel elles se poursuivent, elles risquent de ne pas toucher les milieux dirigeants et l'opinion publique. En outre, des recherches peuvent être victimes de l'apathie administrative ou de formes d'évasion plus subtiles 52/.

116. Il n'est donc nullement certain que le document résultant d'un projet de recherche officiel aura, parce qu'il s'agit d'un rapport émanant du gouvernement lui-même, davantage d'influence sur les politiques formulées au niveau le plus élevé que n'en aurait une étude extérieure, publiée de façon indépendante, et sur laquelle l'opinion publique se serait déjà exprimée. En fait, dans certaines administrations, le document officiel court de plus grands risques d'être mis à l'écart, pour la simple raison qu'il est encore ignoré du public.

51/ On a remarqué que la création de services de recherche au sein des diverses administrations semble correspondre à une sorte de mode. Le fait de disposer d'un service de recherche confère un certain prestige en laissant entendre que l'on est au fait des idées nouvelles et des techniques de solution des problèmes les plus perfectionnées et que l'on est apte à voir au-delà des activités quotidiennes du service intéressé.

52/ Certains chercheurs ont déploré la suppression de leurs rapports; certains services de recherche ont été utilisés pour justifier le statu quo. Il est arrivé que des recherches aient été suspendues à cause de leur effet sur la réputation d'un organisme public, ou parce que l'on estimait que leurs résultats seraient sans doute embarrassants. Les lenteurs volontaires peuvent réussir à ce que les rapports ne soient publiés que lorsqu'ils sont déjà dépassés, et la réinterprétation des résultats peut ajourner toute décision en attendant des études complémentaires. Voir D. Glaser, "Correctional research : an elusive paradise", Journal of Research in Crime and Delinquency, New York, Vol. 2, No 1, janvier 1965, p. 5-6.

117. D'un autre côté, les instituts universitaires souffrent, dans leur contribution à la formulation des politiques des insuffisances de leurs propres structures. Les études poursuivies en vue d'obtenir des diplômes supérieurs n'ont pas nécessairement un lien direct avec les besoins les plus urgents de la société. Même quand ce lien existe, il arrive, pour satisfaire aux normes de qualité les plus hautes, qu'on restreigne le domaine d'application du travail de recherche à des limites qui ne correspondent plus à ce qu'exigent les politiques à déterminer. On ne doit pas ignorer non plus que, dans un milieu universitaire, le meilleur travail risque, s'il ne se conforme pas au principal courant de pensée, de se heurter à des oppositions ou à des retards, ou d'être délibérément ignoré 53/.

118. Dans les pays plus riches et plus industrialisés, qui disposent de tout un réseau d'universités, d'autorités locales, de sociétés et d'institutions puissantes, la première mesure à prendre pour organiser la recherche en vue de la formulation des politiques consiste à réunir les représentants des instituts de recherche intéressés et des services de recherche gouvernementaux, d'une part, et les administrateurs, les spécialistes et responsables chargés de définir les politiques, d'autre part. Il s'agit généralement de trouver les moyens, les possibilités et peut-être la structure institutionnelle correspondant à la culture nationale, de façon à permettre aux intéressés de s'attaquer en commun aux problèmes sociaux les plus répandus.

119. Ce qui précède a déjà été dit bien souvent. Dans certains pays, des mesures de ce type ont été prises ou sont en voie de l'être. C'est ainsi que la méthode moderne consistant à créer des commissions ou des comités spéciaux ou des groupes de travail chargés d'attirer l'attention du public et des experts sur certains des problèmes posés par la criminalité a souvent eu, entre autres effets, celui de rapprocher les chercheurs et les responsables des politiques, de telle façon qu'à l'avenir la coordination et la collaboration en soient facilitées, sinon tout à fait assurées. Même dans ce cas, il peut subsister des différences d'opinions sur les politiques adoptées et il reste permis de se demander dans quelle mesure la politique choisie doit être rendue plus stricte ou plus libérale; il n'en demeure pas moins que, dans ces pays, les résultats de la recherche peuvent être rapidement diffusés auprès des dirigeants, des conseillers économiques et des planificateurs chargés de la détermination des politiques.

120. Si les comités ou commissions spécialisées ont une utilité au niveau le plus élevé, ils ne suffisent pas nécessairement à résoudre le problème qui consiste à réunir et à faire travailler de concert la majorité des personnes intéressées en ce domaine; cette tâche pourrait être confiée à un groupe gouvernemental restreint ou à un organisme bénévole subventionné. Un pays au moins offre l'exemple d'une puissante organisation non gouvernementale de ce type, composée d'experts travaillant à plein temps, et dont le but n'est pas seulement de réunir les personnes intéressées par les activités de recherche, mais

---

53/ Voir à ce sujet M. Polanyi, The Logic of Liberty (London, Routledge and Kegan Paul, 1951), ainsi que de nombreux autres auteurs.

de s'assurer que ces personnes soient mises en contact avec les dirigeants, les administrateurs, les fonctionnaires locaux, les industriels et le public en général. Dans le même but, on pourrait créer des associations de spécialistes de la criminologie et des groupes d'intérêts professionnels.

121. Cela dit, on peut se demander si les résultats de la recherche n'atteindront que les branches de l'administration chargées du maintien de l'ordre, où si elles pénétreront également les cercles dirigeants supérieurs, chargés des grands choix financiers et nationaux, où sont définies les priorités. S'il subsiste à ce niveau une solution de continuité entre les spécialistes de la planification et les dirigeants au sens large du terme, il demeurera nécessaire de recourir à des méthodes et à des mécanismes particuliers. C'est dans ce domaine que les planificateurs chargés des questions sociales peuvent être les plus efficaces, en établissant un lien entre les intérêts sectoriels et les intérêts intersectoriels.

122. Il existe pourtant des pays industrialisés où on est encore loin d'avoir établi un lien étroit entre les différents intérêts décrits ci-dessus. En outre, même dans ces pays riches, le nombre d'établissements de recherche s'intéressant directement ou même indirectement aux études concernant la prévention de la criminalité reste limité, et il est rare que ces établissements disposent de tous les moyens nécessaires. Dans de nombreux cas, les programmes de recherche tirent leurs ressources davantage de fondations privées que de crédits budgétaires publics. Aussi les mécanismes de liaison avec les services gouvernementaux chargés de la formulation des politiques restent-ils fréquemment médiocres, fragmentaires, hasardeux ou inefficaces. Cela montre d'ailleurs à quel point il est nécessaire que les principaux objectifs des fondations et des sociétés privées soient en rapport avec les objectifs nationaux.

123. Ce n'est pas à dire qu'il suffit, pour organiser ce type de recherche dans les pays développés, de créer des mécanismes de liaison et des institutions efficaces au niveau national <sup>54/</sup>. Il existe des administrations provinciales ou locales dont il faut tenir compte, et le lien entre les organisations de recherche et les responsables de la formulation des politiques à l'échelon local doit être forgé, soit en reproduisant à l'échelle locale le système national de comités spéciaux, de commissions et de liaisons, soit, plus simplement, en permettant aux instituts de recherche ou aux chercheurs d'établir des rapports plus efficaces avec les fonctionnaires ou les responsables des affaires locales.

124. De même, dans les pays développés, il existe un grand nombre d'organisations bénévoles et d'organismes indépendants dont les activités s'exercent dans le domaine de la prévention de la criminalité, ou en sont tout au moins suffisamment proches pour réunir les principales personnalités du monde de la recherche et de la détermination des politiques. Certaines de ces organisations bénévoles se sont attaché de nombreuses compétences et ont réuni les fonds nécessaires pour mener des campagnes qui ont eu une influence profonde sur les politiques nationales, notamment dans les domaines généraux de la réforme pénale et de la protection de l'enfance. Fût-il indirect, le rôle de ces organisations ne peut être ignoré dans la structuration de la recherche en vue de la définition des politiques. L'expérience prouve qu'elles ont fréquemment été des plus efficaces.

---

<sup>54/</sup> Le terme "institutions" est utilisé ici, non pas dans le sens d'un établissement ou d'une forme d'organisation, mais dans le sens le plus sociologique d'une procédure ou d'une méthode qui a été ou qui devrait être rétablie.

125. Jusqu'ici on a pris pour hypothèse que la recherche en matière de défense sociale serait poursuivie par des services, des institutions ou des départements spécialisés. Telle est la tendance moderne dans un type de société dominée par l'industrie et la technique. Au reste, dans bien des cas, ce sont les résultats remarquables de la recherche organisée par les grandes sociétés et les grands établissements industriels en vue de définir les politiques, qui ont montré aux gouvernements ce qu'on peut obtenir en mobilisant toutes les ressources du personnel de recherche et de gestion.

126. Cependant, il ressort clairement de l'analyse qu'on vient de faire des régions géographiques où la recherche est inexistante que les contributions individuelles pourraient être d'importance. Les chercheurs individuels peuvent se trouver, non seulement dans les milieux universitaires, mais aussi dans les organisations bénévoles ou privées, et même dans les services publics chargés de la défense sociale. Ces chercheurs peuvent contribuer pour beaucoup au progrès des connaissances et, finalement, au choix des politiques, même si l'on doit reconnaître qu'il leur est difficile d'exercer à eux seuls l'influence qu'a normalement un groupe ou une institution de recherche spécialisée. Dans une société complexe, ces chercheurs risquent de disparaître et d'exercer moins d'influence que dans une société simple, où ils sont parfois les seuls à étudier les moyens de prévenir la criminalité.

127. La création d'établissements spécialisés ne doit pas forcément conduire à renoncer à l'initiative individuelle dans les études sur la prévention de la criminalité. Bien au contraire, elle devrait avoir pour effet de favoriser, d'augmenter ou d'étendre les travaux poursuivis individuellement, en organisant dans la mesure du possible tout un réseau d'institutions et d'individus travaillant sur les aspects différents d'un problème commun <sup>55/</sup>. Un gouvernement voudra donc peut-être fournir des crédits ou d'autres ressources aux individus entrant dans cette catégorie, qu'ils soient ou non déjà à son service. Certains gouvernements européens ont déjà placé des fonds limités à la disposition de leurs propres fonctionnaires des services correctionnels, des tribunaux, de la police ou des services sociaux compétents afin de leur permettre de poursuivre des études individuelles; dans certains cas, les sociétés et les fonds privés apportent leur appui à des entreprises individuelles de ce type; cependant, dans une structure complexe, il subsiste toujours le risque que les chercheurs individuels soient privés de ce genre d'appui sous la pression d'intérêts commerciaux. Une telle éventualité serait regrettable.

---

<sup>55/</sup> Bien que la tendance soit au travail d'équipe, sir Leon Radzinowicz a remarqué lors de la première Conférence européenne des directeurs d'instituts de recherches criminologiques (Strasbourg, 9-12 décembre 1963) qu'il restait possible à un individu de mener ses propres recherches, en utilisant ses propres instruments. Dans les régions en voie de développement, cela n'est pas seulement possible, mais nécessaire.

128. Les divers arrangements qu'on vient de passer en revue peuvent aboutir à la publication d'une grande quantité de documents d'une plus ou moins grande utilité. Pour veiller à ce que tous les documents existants soient soumis à l'examen des responsables de la formulation des politiques, il conviendrait de créer un service où seraient centralisées toutes les études en cours ou achevées; à défaut, les archives publiques pourraient se charger de rassembler et d'analyser tous les travaux de ce type, de façon à ce qu'on puisse s'y référer sans difficulté.

129. Il convient de mentionner deux autres aspects de ce mécanisme plus perfectionné qui permet de faciliter la formulation des politiques grâce à une meilleure organisation de la recherche : l'analyse des systèmes et l'utilisation des ordinateurs. Ces deux questions sont trop complexes pour être traitées à fond ici, mais leur importance en la matière est évidente.

130. Il est donc évident que l'organisation, dans le sens qui est donné à ce terme dans le présent document, peut être conçue comme un amalgame de systèmes et de sous-systèmes destinés à l'analyse des informations et des décisions. Dans cette acception, le terme "système" désigne une méthode, ou la partie d'une méthode, qui permet d'atteindre un but précis. Il peut s'agir des arrangements pris dans un service de recherche limité, ou du fonctionnement général d'un ministère. On ne sait pas encore au juste dans quelle mesure ces études peuvent contribuer à la défense sociale et à l'élaboration des politiques en la matière. Même dans le cadre de sous-systèmes, il semble que l'absence de but précis puisse présenter un obstacle à une analyse satisfaisante, s'il est vrai que cet obstacle même, ainsi que le recours aux notions de coût-bénéfice ou de coût-efficacité, peuvent servir à découvrir un certain nombre d'hypothèses tacites qui servent de base à la défense sociale, tout au moins sous certains de ses aspects. Comme on l'a déjà indiqué, les ordinateurs sont utilisés jusque dans les pays en voie de développement. Cependant, ces pays souffrent d'une pénurie aiguë de personnel qualifié capable de faire fonctionner, d'entretenir et de programmer les ordinateurs. L'emploi de ces derniers, du fait des dépenses qu'ils entraînent et de la nécessité de les utiliser à plein, conditionne le choix entre les divers types possibles d'organisation de la recherche, en favorisant les groupes ou les institutions de recherche au détriment des chercheurs individuels, et en tendant à centraliser la plus grande partie des renseignements disponibles aux fins de traitement électronique. Les possibilités d'emménagement des ordinateurs, qui s'étendent sans cesse, représenteraient un énorme avantage pour les recherches futures. D'un autre côté, les ordinateurs ont forcément pour effet de mécaniser la notion de comportement et de donner à celui-ci un aspect illusoirement prévisible. La criminologie présentera toujours d'autres dimensions, que l'on ne doit pas ignorer sous prétexte que les renseignements pertinents ne peuvent être adaptés aux exigences de l'ordinateur. Ces dimensions ne sont pas à négliger, si ce n'est que parce que les politiques, pour efficaces qu'elles soient, risquent d'être moins complètes lorsque leur définition dépend exclusivement des ordinateurs.



#### D. Dispositions

131. En supposant qu'il existe une recherche en matière de défense sociale, on doit s'interroger sur le rôle et le statut qu'elle devra recevoir à l'échelon national. Que cette recherche soit étendue ou limitée, complexe ou relativement simple, il est possible d'esquisser la conception qui doit y présider. En premier lieu, il doit être admis que, dans chaque pays, le gouvernement devra jouer un rôle directeur. La criminalité est un problème collectif, et la prévention du crime exige la participation du public comme des services officiels. Ce type d'organisation présuppose que le gouvernement remplisse avec efficacité son rôle de direction.

132. En supposant que cette condition soit remplie, la recherche peut faciliter la planification à trois niveaux : celui des politiques, celui de la stratégie et celui de la tactique 56/.

1) Au niveau des politiques, l'orientation donnée à la recherche en matière de défense sociale dépendrait des recommandations émises par les commissions ou groupes spéciaux déjà mentionnés. Cette orientation pourrait être en permanence la tâche d'un organisme consultatif national, composé de représentants des secteurs intéressés, mais ayant le pouvoir de s'adjoindre des personnalités ou des experts renommés, capables d'apporter avec eux de nouvelles idées et un élan nouveau 57/. Ce comité consultatif ne se réunirait qu'à de longs intervalles, et afin de résoudre les principales questions en matière de politiques et de ressources dans le domaine de la défense sociale. Cependant, il exercerait un contrôle continu sur le développement et l'évaluation de la recherche.

2) Au niveau de la stratégie, on créerait un petit secrétariat permanent du comité consultatif, qui serait composé d'experts et d'administrateurs ayant pour fonction d'examiner dans leurs détails techniques les activités des services de recherche et des chercheurs eux-mêmes, ainsi que de préparer des plans et des programmes à long terme qui seraient soumis à l'examen du comité consultatif. Ce service stratégique veillerait également à l'application des recommandations formulées par le comité consultatif. Au cas où il ne serait pas possible d'organiser ce service sur une base permanente, peut-être pourrait-on réunir tous les mois un service stratégique non permanent.

---

56/ Dans le même esprit, voir : "Institute for the Study and Treatment of Delinquency; Design for Change : A Program for Correctional Management (Sacramento, Calif.), 1968, p. 313-315.

57/ On n'ignore pas que certains pays (par exemple le Royaume-Uni et l'Inde) disposent de conseils de recherche en matière de sciences sociales qui font partie d'organismes consultatifs de recherche à compétence plus générale; mais il faut aller plus loin si l'on veut donner à la criminologie la place qu'elle mérite. Il se peut que le conseil consultatif envisagé ici fasse partie d'un organisme dont la compétence s'étendrait à d'autres types de recherche, mais il resterait nécessaire de veiller à ce que ses décisions ne se trouvent pas constamment subordonnées à d'autres considérations.

3) Au niveau tactique, se situeraient les services ou les instituts de recherche indépendants et, éventuellement, les chercheurs individuels, qui définiraient eux-mêmes leurs domaines d'activité et établiraient leurs propres moyens de liaison avec les autres niveaux.

133. De toute évidence, un arrangement du type proposé ici exige que les renseignements circulent librement entre les différents niveaux. Il exige aussi que l'on dispose de ressources financières et de moyens matériels suffisants pour assurer le progrès des travaux. Bibliothèques, centres d'échanges des données, réunions régulières des intéressés, attribution aux groupes de recherche de locaux situés de façon convenant à leurs objectifs, sont autant d'éléments dont il y a lieu de tenir compte.

134. En ce qui concerne le dernier point, l'emplacement le plus favorable, même pour un centre universitaire, n'est pas forcément celui de l'université elle-même. Certes, c'est là où se trouvent la bibliothèque et les autres moyens d'études; mais on pourrait aussi, à titre d'expérience, installer des centres de recherche dans des bidonvilles ou des "ghettos" et créer, dans le cadre des services correctionnels ou de police, des groupes d'étude composés d'un personnel extérieur. L'opposition que rencontre cette dernière proposition pourrait peut-être être surmontée en assignant aux services ainsi créés des chercheurs qui soient, en fait, des fonctionnaires d'un service connexe, ayant reçu une formation particulière pour ce travail : membres du personnel pénitentiaire faisant des recherches sur la liberté surveillée, délégués à la liberté surveillée étudiant les services de police, officiers de police étudiant les services pénitentiaires, etc.

135. Enfin, un problème sérieux se pose en ce qui concerne l'organisation interne d'un institut de recherche : le financement suffisant et sûr de l'institut en question. De façon générale, les universités fournissent les locaux et prennent à leur compte le traitement du personnel de base, tandis que l'institut ou le département intéressé doit réunir les fonds nécessaires à ses programmes de recherche, lesquels sont fréquemment poursuivis en même temps que le programme d'enseignement. Lorsque l'institut relève du gouvernement, le financement régulier des programmes est à la charge de la collectivité. Dans ce cas, cependant, on trouve fréquemment une tendance à éviter tout projet à long terme ou exagérément ambitieux.

136. D'une façon ou d'une autre, il est vrai que le financement tend à être, soit spécial, soit soumis à une décision annuelle. De nombreux instituts, du fait de l'impossibilité où ils se trouvent de faire des prévisions financières, ne peuvent procéder à une planification effective, ou prendre les décisions exigées par leurs programmes. Il arrive que ni le chercheur ni le responsable des politiques ne sachent quelle sera la situation financière après la fin de l'année en cours ou après l'épuisement des crédits existants.

137. Lorsque la recherche est financée par une grande société, par une fondation ou par tout autre organisme accordant des dons, la planification peut se faire à plus long terme. Cependant, même dans ce cas, la période prévue ne peut guère être plus qu'une estimation très approximative du laps de temps nécessaire

à l'exécution du projet. En outre, l'obligation même de présenter un projet indépendant, viable, académiquement valable et intéressant pour les donateurs peut conduire à une certaine complaisance dans la définition du programme et à une sorte d'habileté manoeuvrière dans la recherche des ressources financières qui risquent de nuire à l'efficacité de l'institut et de son personnel.

138. Souvent, donc, le financement est irrégulier, incertain ou de nature à détourner la recherche de son but, avec toutes les conséquences que cela entraîne pour l'organisation et l'utilité de la recherche. Pour établir des rapports permanents entre la recherche et la formulation des politiques, il faut assurer plus de continuité à l'organisation même de la recherche - qu'elle soit de type gouvernemental, universitaire ou privé - et libérer les instituts de l'obligation où ils se trouvent, pour établir ou préserver leur réputation, de formuler des projets qui correspondent aux possibilités de financement.

139. Si l'analyse qui précède semble contredire certaines suggestions antérieures, selon lesquelles le gouvernement peut encourager les travaux portant sur les problèmes de la recherche ou de la formulation des politiques en libérant les ressources nécessaires aux projets orientés vers la détermination des politiques, il convient de souligner que ces deux attitudes ne s'excluent pas l'une l'autre. Il devrait être possible de mettre au point un financement régulier permettant aux organismes de recherche de planifier et de programmer leurs projets sans souci pour leur survie financière, et d'assurer en même temps des conditions plus favorables à la recherche en vue de la formulation des politiques. Cela nécessiterait un soutien financier suffisant pour libérer la recherche des pressions qui tendent actuellement à la détourner de son but, ainsi qu'une action tendant à mettre en lumière l'utilité des études nécessaires aux politiques. Il est clair, cependant, qu'on se trouve là aussi dans une situation où ce sont les décisions politiques qui tendent à précéder la recherche orientée vers la définition des politiques et à lui assigner des buts plus réalistes.

#### E. Organisation internationale

140. Une grande partie de l'analyse qui précède peut facilement s'appliquer au niveau international. Compte tenu de la gravité et de l'étendue du problème que pose à ce niveau le sous-développement des travaux sur la prévention de la criminalité, et étant donné que jusqu'à présent il n'a pas été tenu compte de ce problème dans la planification du développement, il convient de mobiliser et de mettre en commun les ressources disponibles dans le monde aux fins de la recherche et de la promotion d'une politique plus efficace de défense sociale.

141. L'énumération des mesures qui ont déjà été prises dans ce sens peut sembler impressionnante, du moins tant qu'on ne la compare pas avec 1) l'ampleur et la complexité du problème mondial de la criminalité, et son aptitude apparente à échapper à tout contrôle; 2) les efforts poursuivis sur le plan international pour résoudre les autres problèmes mondiaux. C'est ainsi que, malgré les ressources considérables consacrées à l'assistance technique multilatérale et bilatérale, il n'a pratiquement pas été fourni de conseillers ou d'experts en matière de défense sociale. Selon toute probabilité, les personnes qui suivent une formation internationale dans cette discipline se comptent par dizaines et

non par centaines ou par milliers. Par ailleurs, les fonds destinés à l'étude de la criminalité et à la lutte contre le crime, ne constituent qu'une fraction des sommes consacrées dans un seul pays développé aux divers types d'assurance contre la délinquance.

142. Il n'en reste pas moins que certains progrès ont été accomplis pour tisser un lien sur le plan international, entre la recherche et la définition des politiques, ainsi que le démontre la présente série de congrès organisés sous l'égide des Nations Unies. Ces congrès donnent aux responsables politiques, aux administrateurs, aux spécialistes de la recherche, aux organisations internationales et intergouvernementales, aux organismes non gouvernementaux et à diverses personnalités l'occasion de se réunir tous les cinq ans pour attirer l'attention de l'opinion mondiale sur le problème de la criminalité, problème que non seulement le monde n'a pas résolu, mais - à en juger d'après les ressources limitées qui sont consacrées à la prévention de la criminalité - dont il ne semble pas encore avoir pris suffisamment conscience.

143. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de sa Section de la défense sociale, organise les congrès et un certain nombre de réunions internationales plus limitées et procède à des études de la situation mondiale en la matière. L'ONU dirige également un programme d'assistance technique. En outre, l'Organisation a créé un institut régional pour l'Asie et l'Extrême-Orient et a apporté son concours à un Centre existant au Moyen-Orient. Enfin, l'Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale, qui a son siège à Rome, assure une certaine coordination internationale en matière de recherche et poursuit plusieurs études.

144. Au sein du Conseil de l'Europe, le département chargé des problèmes de la criminalité est assisté d'un comité scientifique qui a pour tâche de réunir les criminologistes européens et de fournir aux Etats Membres des indications en matière de politiques. Il existe également un conseil de la recherche criminologique commun aux pays scandinaves. Enfin, la Ligue des Etats arabes, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement du Koweït, a récemment organisé une réunion régionale consacrée à la défense sociale. Ce type d'organisations régionales pourrait être perfectionné et étendu en vue d'assurer les moyens d'enseignement et de recherche nécessaires ou de constituer un système plus intégré, composé des centres et des divers moyens de recherche qui existent déjà dans les régions intéressées.

145. Dans certains pays développés, il existe des départements ou centres de criminologie à vocation internationale. Ces centres ou départements sont ouverts aux étudiants étrangers que leurs travaux mettent en contact avec les recherches poursuivies dans d'autres pays. Les organisations non gouvernementales jouent également un rôle important, notamment celles qui seront représentées au présent Congrès. Ces organisations servent à attirer l'attention des milieux professionnels sur la nécessité d'établir un lien entre la recherche et la définition des politiques. L'établissement de futures banques de données suscite de l'intérêt. Il existe enfin des publications nationales et internationales qui sont consacrées à la criminalité, ou qui assurent la diffusion des résumés de publications, sans cesse plus nombreuses, traitant de ce sujet.

146. Au total, cependant, tout cela ne représente guère plus qu'un pas vers une solution réelle du grave problème que pose la criminalité. En premier lieu, de vastes régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine restent pratiquement étrangères à toutes ces activités. Par ailleurs, on n'a encore qu'une connaissance très fragmentaire de la nature et de l'étendue véritables de la criminalité. Peut-être faudrait-il à la défense sociale un réseau mondial de stations de rassemblement de données (analogues aux stations météorologiques) qui assurerait le rassemblement et la diffusion des renseignements concernant l'état de la société et la criminalité 58/. Un réseau de cette nature aiderait à constituer une sorte de topologie mondiale de la criminalité qui permettrait d'établir des projections utiles à la détermination des politiques. Les centres régionaux de formation et de recherche disposeraient ainsi du type de données nécessaires pour mener des études plus approfondies portant sur des zones sous-régionales sélectionnées et pourraient contribuer à fournir des renseignements aux banques mondiales de données 59/.

147. En outre, il est nécessaire de distinguer les éléments propres à la défense sociale de tous les efforts actuellement poursuivis pour améliorer l'environnement humain, pour élever les niveaux de vie, pour développer les ressources, pour promouvoir la santé et l'éducation et pour augmenter le taux de la croissance économique et sociale. Il est également nécessaire d'identifier les éléments favorables à la prévention de la criminalité et les éléments qui tendent à favoriser la criminalité et de tenir compte de ces éléments au cours de la planification et de l'exécution des programmes de développement. Cela présuppose une forme plus développée de macrocriminologie, fondée sur une coopération et une coordination internationales plus étroites.

148. Par ailleurs, il existe des possibilités de recherche à l'échelle mondiale sur certains problèmes donnés. Ce type de recherche, qui a été entrepris par l'Organisation des Nations Unies, a été entravé par la pénurie de chercheurs qualifiés. L'adoption, même partielle, des améliorations suggérées ici permettrait d'entreprendre avec profit des études mondiales portant sur les systèmes de défense sociale, les institutions correctionnelles, le traitement de certains types de délinquants, l'utilisation et le perfectionnement des statistiques, le rôle de la police, celui des tribunaux, etc.

149. Enfin, il est très nécessaire, à l'échelon international, de mettre en commun les ressources destinées à la recherche et les connaissances relatives à la détermination des politiques. La plupart des ressources qui pourraient être consacrées à la prévention de la criminalité dans le monde sont concentrées dans les pays développés, alors que c'est dans les régions en voie de développement qu'on trouve le plus de possibilités pour une action à long terme. Cette situation devrait dès maintenant être exploitée de façon à introduire la criminologie dans les régions où elle est à peine connue et à répandre les idées nouvelles émanant des régions en voie de développement dans les régions développées, où on ne peut qu'être déçu par les progrès accomplis dans la prévention de la criminalité et dans la prévision de ses conséquences secondaires sur la planification. Il serait ainsi possible, sur le plan international comme sur le plan national, de s'engager sur la voie d'une prévention efficace de la criminalité en resserrant les liens entre la recherche et la formulation des politiques.

---

58/ Il va sans dire que ces stations pourraient être utilisées à des fins plus larges que la seule défense sociale.

59/ Voir K. E. Boulding, "Un réseau de stations pour le rassemblement de données sur la sociosphère", Impact : Science et société (UNESCO, Paris), vol. XVIII, No 2, avril-juin 1968, p. 97-101.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at [cjsmithphd@comcast.net](mailto:cjsmithphd@comcast.net) or Emil Wandzilak at [emil.wandzilak@unodc.org](mailto:emil.wandzilak@unodc.org).